

Le 03 juin 2014  
À Saint-Genis-Laval,

**PROCÈS-VERBAL**

**SÉANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU MARDI 03 JUIN 2014**

**PARTICIPANTS**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER (à partir du point 5), Karine GUERIN, Bernadette VIVES-MALATRAIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

**EXCUSÉS**

Guillaume COUALLIER (jusqu'au point 4), Michel MONNET, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

**ABSENTS**

**POUVOIRS**

Guillaume COUALLIER à Agnès JAGET (jusqu'au point 4), Michel MONNET à Maryse JOBERT-FIORE, Christian ARNOUX à Roland CRIMIER, Isabelle PICHERIT à Bernadette VIVES-MALATRAIT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

## **1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2014

**Bernadette PIERONI** : « *Concernant la décision 2014-011, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse à notre question sur les 18,70 €, savoir si c'est HT ou TTC.*

*Page 8, dernière phrase du paragraphe, Evan CHEDAILLE, il manque « est » dans la phrase « où est le respect dans cette délégation; page 27, il s'agit d'Evan CHEDAILLE et non pas d'Yvan ».*

Monsieur Thierry MONNET souhaite faire une déclaration préalable. Toutefois Monsieur le Maire précise d'une part qu'il n'en a pas eu la demande, d'autre part que cela est sans lien avec le procès-verbal du dernier conseil et qu'enfin Monsieur Thierry MONNET a décliné sa présence à la réunion des présidents de groupe préparatoire du Conseil Municipal intervenue la veille mais qu'il envoyait simultanément une liste de deux pages de questions.

Ne pouvant s'exprimer, Monsieur Thierry MONNET et madame Catherine ALBERT-PERROT indiquent qu'ils ne siègeront pas à la présente séance du Conseil Municipal.

**Thierry MONNET** : « *Nous quittons l'assemblée et nous ne participerons pas à ce Conseil Municipal* ».

Le Conseil Municipal procède au vote :

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au secrétariat général.

## **2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 avril 2014

**Bernadette PIERONI** : « *Par rapport aux emplois saisonniers d'été dont il est question dans le procès-verbal, est-ce qu'une réponse est faite à tous les jeunes qui postulent pour un emploi d'été ?* »

Monsieur le Maire précise qu'une réponse est apportée à chaque candidature mais que les délais peuvent être longs au regard des procédures de recrutement et du nombre important de demandes reçues.

Le Conseil Municipal procède au vote :

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au secrétariat général.

### 3- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte-rendu des décisions 2014-020 à 2014-028

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

#### DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NUMERO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2014-020	Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la médiathèque : sous-traitance	Par décision 2012-028 du 16 mars 2012, la Ville a retenu le cabinet d'architecture PLAYTIME mandataire du groupement conjoint de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la médiathèque. Son taux de rémunération négocié s'élève à 14,45% du montant des travaux HT. La société SLETEC INGENIERIE propose de sous-traiter la mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination du chantier à la société GC INGENIERIE pour un montant de 21 000 € HT. Le pouvoir adjudicateur accepte la sous-traitance et agréé le paiement direct de cette mission à GC INGENIERIE.
2014-021	Marché n° 14/11 Travaux de construction de la nouvelle Maison de Quartier des Collonges	Le Conseil Municipal a approuvé le principe de la construction d'une nouvelle maison de quartier sur le secteur des Collonges, le programme et l'enveloppe financière de cette dernière par délibération du 19 septembre 2012. Après désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre menée par STUDIO PYC, il convenait de lancer une consultation pour les travaux de construction de cette nouvelle maison de quartier. À l'issue de l'analyse des offres, il est proposé de retenir les attributaires suivants pour un montant total de 2 691 922,75 € HT: - lot n°1 "Déconstruction - désamiantage", l'entreprise MILLOT TP; - lot n°2 "Gros œuvre", l'entreprise PEIX; - lot n°3 "Étanchéité", l'entreprise SAPEC VALENCE; - lot n°4 "Vêtures métalliques - clôtures", la SERRURERIE VIVIER; - lot n°5 "Isolation thermique par l'extérieur", l'entreprise ISOFACTO; - lot n°6 "Menuiseries extérieures aluminium - métallerie", l'entreprise Métallerie du Forez Ets BLANCHET; - lot n°7 "Menuiseries intérieures bois", l'entreprise LES MENUISERIE DU RHÔNE; - lot n°8 "Cloisons, plafonds, peinture, revêtements muraux", l'entreprise LARDY; - lot n°9 "Revêtements de sols durs", l'entreprise ROCHETON; - lot n°10 "Revêtements de sols souples", l'entreprise PARQUET SOL; - lot n°11 "appareil élévateur", l'entreprise ASCENSEURS TECHNIQUES LYONNAIS; - lot n°12 "Chauffage, ventilation, rafraîchissement, plomberie", l'entreprise CEME CERNIAUT; - lot n°13 "Électricité courants forts courants faibles", l'entreprise GUILLLOT; - lot n°14 "VRD", l'entreprise REGIL TP; - lot n°15 "Aménagements paysagers", l'entreprise GREEN STYLE.

NUMERO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2014-022	Marché n° 14/09 Entretien du matériel espaces verts	Le marché relatif à l'entretien du matériel espaces verts arrivant à son terme le 23 mai 2014, une nouvelle consultation a été lancée afin de désigner le futur prestataire chargé de cet entretien. Une seule offre a été remise pour les deux lots de cette consultation, offre qui correspond au cahier des charges. Aussi il est proposé de retenir la société BRIQUET MOTOCULTURE comme attributaire de ce marché.
2014-023	Convention de mise à disposition et d'utilisation du lycée André Paillot au CFPPA de Montravel	Dans le cadre de la loi relative à la répartition des compétences entre les communes, le département, les régions et l'État, le Conseil régional a donné un accord permanent au Maire pour l'utilisation des locaux du lycée André Paillot. Le lycée, sollicité pour une mise à disposition de ses locaux au CFPPA de Montravel, a donné un avis favorable. Aussi la Ville a signé une convention d'utilisation et de mise à disposition d'une salle de réunion pour les journées des 07 et 08 avril et les journées des 19 et 20 juin 2014.
2014-024	Convention de mise à disposition et d'utilisation des locaux du lycée André Paillot à la FR CUMA	Dans le cadre de la loi relative à la répartition des compétences entre les communes, le département, les régions et l'État, le Conseil régional a donné un accord permanent au Maire pour l'utilisation des locaux du lycée André Paillot. Le lycée, sollicité pour une mise à disposition de ses locaux à la FR CUMA, a donné un avis favorable. Aussi la Ville a signé une convention d'utilisation et de mise à disposition pour l'année civile 2014. L'occupation donnera lieu à une redevance de 4 320 € pour l'année 2014 et les prestations de chauffage, électricité et eau seront facturées en fin d'année civile.
2014-025	Marché n° 14/10 Remplacement des panneaux en polycarbonate au Gymnase Guilloux	Les panneaux en polycarbonate de la toiture du gymnase Guilloux sont vétustes et dégradés par les dernières tempêtes; ils sont à remplacer pour préserver l'étanchéité du bâtiment. Aussi une consultation a été lancée sur cet objet. Cinq offres ont été déposées et à l'issue de leur analyse, il est proposé de retenir le candidat DB VERRE comme attributaire de ce marché pour un montant de 19 753.80 € HT et de retenir la prestation supplémentaire éventuelle n° 1 relative à la reprise des joints verticaux pour un montant de 2 947 € HT.
2014-026	Marché n° 14/13 Installation de stores électriques aux Barolles	Une première tranche de travaux de remplacement de stores a été réalisée en 2013 sur le site du groupe scolaire Paul Frantz. Or le centre social des Barolles fait partie du même groupe de bâtiments et la vétusté des toiles et l'usure des mécanismes des stores de ce bâtiment ne sont plus compatibles avec un confort et une utilisation quotidienne. Aussi il a été décidé de remplacer l'ensemble des stores existants par des stores neufs électrifiés et une consultation a été lancée en ce sens. A l'issue de l'analyse des offres, il est proposé de retenir le candidat CONFORT GLASS comme attributaire de ce marché pour un montant de 34 308 euros HT.
2014-027	Décision d'ester en justice devant le Tribunal de Grand Instance de Lyon concernant les désordres 4 rue des Halles	La responsabilité de la Ville est mise en cause dans des désordres observés 4 rue des Halles [local L'Aquarelle]. Aussi le Cabinet PHÉLIP & ASSOCIÉS a été désigné pour défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire.

NUMERO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2014-028	Marché n° 14/14 Rénovation d'un ouvrage de soutènement au gymnase Guilloux	Il est constaté depuis plusieurs années un basculement plus ou moins prononcé du mur de soutènement situé entre le gymnase Guilloux et le square en surplomb. Il a donc été décidé de remplacer ce mur par un nouvel ouvrage avant qu'un désordre plus important ne survienne. Aussi une consultation a été lancée afin de rénover cet ouvrage de soutènement. A l'issue de l'analyse des offres, il est proposé de retenir le candidat BEYLAT TP comme attributaire du marché pour un montant de 37 054.50 euros HT.

**Yves CRUBELLIER** : « Concernant la décision 2014-022, on constate encore une fois malheureusement qu'une seule entreprise répond à l'appel d'offres. C'est malheureux quand même d'en arriver là : de plus en plus les entreprises ne répondent plus aux appels d'offres. Il faudrait se poser la question en tant qu'élu : attribuer un marché à une seule entreprise me gêne puisqu'on n'a pas d'autres propositions. Et on se pose des questions de plus en plus puisqu'en effet les PME et PMI se retirent des appels d'offres car leurs marges sont de plus en plus basses, le travail est conséquent, donc cela ne les intéresse plus et on voit bien que malheureusement les PME-PMI dans notre secteur sont celles qui embauchent le plus dans le monde du travail, que ce sont elles qui font les efforts et il faudrait se poser la question sur comment peut-on faire pour les ré-attirer. Il y a quelques années, la mairie de Brignais avait organisé une réunion. Monsieur MINSSIEUX avait invité, à titre d'information, toutes les PME-PMI de son secteur pour voir pourquoi elles répondaient de moins en moins aux appels d'offres. Il faudrait peut-être le faire sur notre commune pour savoir vraiment pourquoi elles ne répondent plus à nos appels d'offres.

Concernant la 2014-025 sur la réfection du gymnase Guilloux, ce bâtiment, il me semble, date bien d'une quarantaine d'années, il est vétuste. Or des travaux vont être faits et des sommes conséquentes - plus de 18 000 € je crois - pour refaire les toits, des joints de fissures ... Comment se fait-il, sur un bâtiment comme celui-là, que l'on fasse - ce que j'appellerai un peu méchamment - du rafistolage ? Pourquoi dans ce bâtiment qui est vieux et qui a vécu ne fait-on pas comme pour les autres gymnases, c'est-à-dire faire une offre totale de réaménagement ? Parce qu'on va mettre 20 000 € aujourd'hui dans le toit, 2 000 € dans les joints, alors qu'on sait que la salle de judo actuellement est déplorable et qu'il va y avoir d'autres travaux. Donc 20 000 + 20 000 + 20 000 ... C'est sûr, c'est conséquent, n'y aurait-il mieux pas fallu voir dans l'ensemble ?

Concernant l'ordre 2014-026, il est prévu des stores électriques pour l'école. Y a-t-il une solution prévue en cas de coupure d'électricité ? C'est de la technologie mais est-ce vraiment utile ?

Concernant l'ordre 2014-027, peut-on savoir de quel désordre il s'agit dans cette rue, comment la Commune va agir et quelles sont les suites logiques des événements et les conséquences financières ? »

**Monsieur le Maire** : « Sur la problématique que vous avez posée concernant la réponse aux marchés proposés par la commune sur les PME-PMI, on a essayé d'agir depuis fort longtemps. Pour simplifier les démarches administratives qui sont souvent lourdes pour des petites entreprises, on a conclu des accords cadres pluriannuels où on retient un certain nombre d'entreprises. Pour les capacités et les références elles fournissent le dossier une seule fois et après on les met en concurrence uniquement sur les travaux à réaliser. Donc cela veut dire qu'elles ne font le dossier administratif qu'une seule fois. C'est une réponse très concrète et très pratique que nous avons été amenés à faire. Pour ce marché [marché 14/09 - Entretien du matériel des espaces verts], il n'y a eu qu'une seule offre, c'est vrai, mais c'est quand même assez rare : la plupart du temps plusieurs entreprises répondent, on l'a vu pour la maison de quartier ou pour les travaux, la médiathèque ... Il y en a suffisamment pour faire jouer la concurrence. Par moment il y a des travaux spécifiques qui font que ... Les prix sont préservés puisqu'il y a une estimation de l'administration qui permet de savoir si l'offre est raisonnable. Si elle était déraisonnable, on relancerait bien entendu la mise en concurrence. Donc on a ce souci, comme vous, des PME-PMI; on a beaucoup d'entreprises de la région qui travaillent pour la ville (maison de quartier, gymnase Mouton ...). On a aussi ce souci de faciliter les démarches : on a le contrat cadre qui marche bien puisqu'on a une vingtaine de contrats cadres dans différents corps de métiers, ce qui permet de couvrir un éventail de travaux assez important.

*Sur le gymnase Guilloux, quand je suis arrivé en 2001, il pleuvait dans le gymnase; il y avait des serpillères et des seaux et les cinq premières années du mandat ont été consacrées justement à le remettre en état avec un plan pluriannuel d'investissement. Donc il est plutôt en bon état et la présente dépense correspond à une réparation liée à des vents un peu forts intervenus le 24 décembre ».*

**Jean-Christian DARNE** : « *Nous ne faisons pas de rafistolage sur le gymnase Guilloux. Entre 2001 et 2008, pendant cinq ans, on a mis 90 000 € par an, donc 450 000 à 500 000 €. Il a été entièrement revu, il y a maintenant un accès PMR, des toilettes PMR; un sas a été installé côté nord parce qu'il faisait vraiment très froid dans ce gymnase; une isolation complète a été refaite; tous les vestiaires ont été remis en état, la toiture également. Là il s'agit vraiment d'une tempête qui est venue détériorer une certaine surface de polycarbonate. Le gymnase Guilloux, vous pouvez le visiter Monsieur CRUBELLIER, est en excellent état ».*

**Monsieur le Maire** : « *C'est, je ne sais pas si vous aviez su au mois de décembre - c'était le 24 décembre puisque j'ai été privé d'électricité pendant trois jours, je m'en souviens - cela avait fait quelques dégâts ».*

**François VURPAS** : « *Juste un petit mot sur les appels d'offres. Je peux dire que la mairie est tout à fait dans les règles pour les appels d'offres et très soucieuse de la mise en concurrence. Toutefois, nous ne sommes pas des gendarmes, il n'est pas possible pour nous, élus, de se transformer en gendarmes et notamment de bénéficier des écoutes téléphoniques. Vous ne pouvez pas empêcher des entreprises de se mettre d'accord au téléphone. La Commune fait tous ces efforts pour avoir des dossiers réglementaires. Alors je pense à une chose qui est faite : quand on a eu des réponses trop basses et qu'on a été capable de refuser pour la raison que c'était trop bas. Je salue cela, je trouve que c'est exceptionnel et je pense que c'est la ligne de conduite de la Mairie. Voilà ce que je voulais dire sur le sujet ».*

**Monsieur le Maire** : « *En conclusion dans cette ville la mise en concurrence existe; on a eu des contrôles de la chambre régionale des comptes qui permettent de penser que la gestion de cette ville est tout à fait correcte. J'entends cependant cette difficulté d'accès aux PME-PMI.*

*L'installation de stores électriques aux Barolles, c'est simplement de la modernisation, Monsieur CRUBELLIER. C'est un souhait aussi des enseignants d'avoir des stores électriques pour ne pas avoir de manœuvres à faire et surtout c'est un gain très très important sur la maintenance. S'il y a une panne de courant - cela doit arriver deux fois par an sur la commune - on fait face à l'impondérable, que ce soit trop de vent, trop de pluie ou pas d'électricité : les volets resteront baissés. En général, pendant la journée, ils sont quand même plutôt levés; c'est plutôt le soir qu'on ferme les volets ou quand il y a trop de soleil en journée. C'est surtout pour des économies de maintenance. L'école Paul Frantz a un certain nombre d'années; c'est dans le cadre de la requalification des Barolles, il faut aussi renouveler le matériel. C'est la gestion que nous faisons au quotidien des bâtiments de la ville et nous y sommes très attentifs.*

*Concernant le 4 rue des Halles, un plancher s'effondre dans une maison privée donc la Ville a été saisie par le locataire. La Ville a fait le nécessaire en terme de constat de péril. Le propriétaire ne souhaite pas payer les réparations et incrimine la Ville pour des problèmes d'écoulement d'eau. C'est plutôt du ressort du Grand Lyon. Néanmoins la Ville étant attaquée, nous nous défendons pour dire que ce n'est pas nous tout simplement; et on attendra le rapport des expertises pour donner une réponse. Le propriétaire bien évidemment ne veut pas remettre en état son bâtiment et c'est le propriétaire du bar qui est bien ennuyé parce que, je m'y suis rendu, cela s'est quand même bien enfoncé, c'est-à-dire que c'est visible à l'œil nu ».*

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Et conformément aux dispositions des articles L2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DÉCISIONS ADOPTÉES**

#### **4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Désignation d'un représentant du conseil municipal au conseil d'administration de l'association des Vignerons de Beauregard

Rapporteur : Monsieur Serge BALTER

La commune est propriétaire du parc historique de Beauregard à Saint-Genis-Laval, dans lequel étaient cultivées historiquement des vignes sur les terrasses du Clapier et de la Folie. L'association « Les Vignerons de Beauregard » en a restauré le patrimoine viticole en y replantant plus de 2 200 cep.

Dans le cadre des statuts de l'association « Les Vignerons de Beauregard », la Commune est membre de droit en sa qualité de propriétaire des terrains plantés. Aussi il appartient au Conseil Municipal de désigner un membre pour représenter la commune au sein du conseil d'administration,

Il est donc demandé au Conseil Municipal de désigner Madame Bernadette VIVES-MALATRAIT en qualité de représentant de la Commune au sein du conseil d'administration de l'association « Les Vignerons de Beauregard ».

**Evan CHEDAILLE** : *« Quel loyer est demandé pour l'utilisation des terrains de Beauregard ? Si aucun, nous rappelons que lors du dernier Conseil Municipal en date du 24 avril, nous nous étions étonnés que les recettes à saint-Genis-Laval soient faibles par rapport aux communes de même importance? C'est de ces recettes dont nous parlions et absolument pas d'impôt comme Monsieur CRIMIER a essayé de le faire croire. Nous sommes novices au Conseil Municipal, mais nous percevons quand même la différence entre les recettes de la commune et les impôts perçus ».*

Monsieur le Maire précise qu'il avait bien noté que selon le groupe Saint Genis Bleu Marine, la Commune ne percevait « pas assez de ressources et qu'on ne taxait pas assez les associations ».

*Concernant les vignes de Beauregard, il y a un partenariat entre l'association et la Commune; c'est un terrain qui appartient à la Commune et la mise à disposition se fait gratuitement car cela nous évite de l'entretenir, donc s'il y a moins de gain pour la Ville, il y a moins de dépenses; c'est un partenariat gagnant-gagnant.*

*C'est en même temps la valorisation du patrimoine, c'est retrouver les vignes des années 1900, c'est le moyen de faire une animation qui va développer le vivre ensemble, cela va permettre autour des journées du patrimoine de montrer aussi d'autres aspects de la ville de Saint-Genis-Laval, de fédérer des animations pendant les vendanges, animations à construire en partenariat car nous avons l'habitude dans cette ville de travailler en partenariat avec beaucoup d'associations (les foulées de Beauregard, les vignerons de Beauregard ... ) et c'est ce qui fait la richesse de notre ville et sa richesse sociétale ».*

Le Conseil Municipal procède au vote :

#### **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**

Motion adoptée par 30 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3.

Abstentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

#### **5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Désignation des deux représentants du Conseil Municipal à la CLETC du Grand Lyon

Rapporteur : Monsieur Mohamed GUOUGUENI

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Conseil de communauté a créé, en 2003, entre la Communauté urbaine de Lyon et les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLETC) consécutifs à un transfert de compétence des communes ou à une extension du périmètre de la Communauté urbaine.

Dans un souci de large association, la composition de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la Communauté urbaine a été fixée, depuis 2003, en retenant, pour chaque commune, un nombre de sièges à pourvoir égal au nombre de sièges de délégués communautaires dont elles disposent au sein du Conseil de communauté.

Aussi, par délibération du 15 mai 2014, le Conseil de communauté a arrêté la composition de cette commission. Elle sera composée de 162 membres désignés par les Conseils municipaux, chaque commune disposant d'un nombre de représentants identique à celui de ses conseillers communautaires.

Par souci d'harmonisation, il est proposé de désigner les actuels conseillers communautaires, soit Monsieur le Maire et Madame Marylène MILLET.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de désigner Monsieur le Maire et Madame Marylène MILLET comme représentants de la Commune à la CLETC.

**Monsieur le Maire :** *« La CLETC est la commission de transferts des compétences et des charges. Au cours du dernier mandat nous avons examiné deux transferts de compétences : le transfert de la police de l'assainissement qui était de la compétence du Maire et qui est devenue compétence du Grand Lyon parce que c'est le Grand Lyon qui a la compétence de l'assainissement, et la deuxième, le transfert de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.*

*Le Grand Lyon a pris des compétences qui n'étaient pas des communes comme par exemple le très haut débit, en complément des opérateurs et non en substitution des opérateurs; ce sont les compétences nouvelles qui ont été prises par le Grand Lyon et qui seront reprises par la Métropole mais qui ne donnaient pas lieu à des compétences communales aujourd'hui».*

*Arrivée de Monsieur COUALLIER.*

**François VURPAS :** *« On peut imaginer que cette commission n'aura pas à traiter des échanges de compétences comme par exemple dans le cadre de la nouvelle loi entre le département et le Grand Lyon. Ici il s'agit simplement du Grand Lyon et des communes ».*

**Monsieur le Maire :** *« Il y a une autre commission qui s'appelle la CLERT sous l'égide la Chambre régionale des comptes qui examinera les transferts entre le département et la Métropole. Je siège dans cette commission aussi : il y a quatre représentants du département, quatre du Grand Lyon et c'est sous la présidence de la Chambre régionale des comptes ».*

Le Conseil Municipal procède au vote :

#### **LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION**

### **6 - LOGEMENT**

**Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de l'assemblée générale de l'association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône**  
**Rapporteur : Madame Marylène MILLET**

Compte-tenu des changements intervenus suite aux dernières élections municipales, il convient de procéder au remplacement des représentants de la ville à l'assemblée générale de l'association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône conformément aux statuts.

En effet, par délibération du 19 février 2013, le conseil municipal a approuvé la participation de la ville à la démarche du fichier commun du Rhône et a désigné Monsieur le Maire comme représentant titulaire et Madame Millet comme représentant suppléant.

Les objectifs du fichier commun sont les suivants :

- simplification des démarches pour le demandeur (demande unique auprès du guichet de son choix);



- égalité du traitement (les mêmes démarches pour tous);
- transparence (demandes clairement identifiées dans un système mutualisé);
- rationalisation et modernisation des outils de gestion (moins de demandes à enregistrer, fichier à jour des modifications et des attributions réalisées par les partenaires);
- aide au suivi des publics prioritaires;
- simplification de la production des statistiques.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de désigner Madame Maryse JOBERT-FIORE comme représentante titulaire et Madame Odette BONTOUX comme représentante suppléante de la ville au sein de l'assemblée générale de l'association de gestion du fichier commun de la demande locative du Rhône.

**Bernadette PIERONI** : « *Peut-on avoir une idée du nombre de demandes annuelles de logements faites par les Saint-Genois ? Combien d'années d'attente pour un demandeur pour une première proposition ? Nous nous étonnons qu'aucun élu de chaque parti de l'opposition ne siège au sein de cette assemblée afin qu'elle soit plus représentative des Saint-Genois* ».

**Marylène MILLET** : « *Actuellement le volet statistiques du fichier est insatisfaisante. Toutefois, en ce qui concerne les postulants, on sait que ce ne sont pas forcément des Saint-Genois mais après on peut faire un rapprochement avec les personnes qui viennent au service « Logement »* ».

*Actuellement il y a plus de 1 500 personnes qui postulent pour Saint-Genis-Laval, sachant qu'actuellement il y a un peu plus de 63 000 demandes recensées par le fichier.*

*Chaque personne qui souhaite avoir un logement social postule et établit une demande qui est enregistrée dans le fichier. Il faut savoir qu'auparavant, avant la mise en place de cette base de données, une personne devait s'adresser à chaque bailleur. Par exemple, quinze bailleurs sur une ville identifiée, cela voulait dire quinze dossiers à remplir avec en plus un manque de simplification parce que les bailleurs ne demandaient pas les mêmes pièces. Donc maintenant un seul dossier par demandeur.*

*Par contre, les gens qui postulent ont tout à fait la possibilité de postuler pour plusieurs communes. Donc quand je vous dis 1 500, ce sont 1 500 demandes où Saint-Genis-Laval apparaît; ce n'est pas forcément le premier item qui apparaît dans le fichier.*

*Au niveau de Saint-Genis, nous avons un service logement donc les personnes qui souhaitent muter peuvent tout à fait venir poser leur demande au service mais qui n'est rapproché de la base de données que quand nous pouvons éventuellement avoir une action. Or comme on vous l'a expliqué, c'est un guichet de la demande; ce n'est pas un fichier de la réponse. La mairie ne gère aucun logement.*

*Comment cela se passe-t-il ? Les personnes sont identifiées par le service du logement. Si dans la base, le Grand Lyon nous délègue une offre, à ce moment-là, on pourra rapprocher les dossiers des personnes demandeuses. Sinon le tri est informatique sachant que les critères sont l'ancienneté de la demande, l'urgence de la demande puisque par exemple les personnes qui sont SIAL, c'est-à-dire préfecture, ont une priorité par rapport à d'autres personnes.*

*Dans la loi ALUR, il y a une directive qui consiste en la simplification pour l'usager. On peut considérer que dans ce cadre-là le fichier correspond tout à fait à cet objectif de simplification.*

*Par rapport au nombre de demandes saint-genoises satisfaites par an, c'est à peu près une soixantaine.*

*Au niveau des représentants, c'est une association qui gère donc chaque ville a des représentants et il est quand même logique que ce soit la personne adjointe au logement et à l'urbanisme, ainsi que la personne qui s'occupe du social qui soient les représentantes de la ville dans cette instance ».*

**Monsieur le Maire** : « *Sur le terme « saint-genois », cela n'a pas forcément du sens. Il y a aussi beaucoup de gens qui travaillent à Saint-Genis-laval qui souhaitent se rapprocher de leur travail : c'est très « développement durable ». Ou des parents qui ont leurs enfants scolarisés dans le secteur ou qui vont poursuivre des études ... 63 000 demandes, c'est au niveau du fichier du Rhône, du Grand Lyon* ».

Le Conseil Municipal procède au vote :

## LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 30 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3.

Abstentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

### **7 - COHÉSION SOCIALE**

#### **Programmation Cohésion Sociale 2014**

*Rapporteur : Monsieur Mohamed GUOUGUENI*

**Mohamed GUOUGUENI** : *« Encore une fois je vais avoir la chance et le privilège à travers cette délibération de mettre en lisibilité toute la qualité et le dynamisme du tissu associatif saint-genois puisque je rappelle que le contrat urbain de cohésion sociale permet à travers les financeurs que sont la Ville, le département, l'État et d'autres institutions, à travers des porteurs de projets que sont les structures associatives de proposer des actions en fonction de certaines thématiques à destination d'un public saint-genois, donc sur les deux quartiers identifiés contrat urbain de cohésion sociale, c'est-à-dire les Barolles et les Collonges.*

*Suite à ce préambule, j'aimerais aussi vous tenir informés de l'évolution du contrat urbain de cohésion sociale puisque parmi nous certains sont intervenus d'une manière ou d'une autre sur ce dispositif. Juste rappeler que l'objet de la délibération, et donc de la programmation, fait état, en lien avec la programmation 2014, donc jusqu'au 31 décembre 2014, et qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015 - cela devrait être officiel le 17 juin - un des quartiers va sortir du contrat CUCS, en l'occurrence les Barolles, et on devrait avoir une position officielle concernant le quartier des Collonges.*

*Au-delà de ces aspects actions, il y a un autre volet de la cohésion sociale et notamment sur la thématique de l'insertion, de l'emploi et de la formation où la ville de Saint-Genis-Laval s'est positionnée en tant que pilote et leader sur cette démarche, en l'occurrence c'est d'appréhender cette question-là non pas strictement saint-genoise mais d'avoir un raisonnement en bassin de vie et donc d'être en intercommunalité sur la question de l'emploi, de l'insertion puisque en se fédérant et en ayant cette vision objective en terme de bassin de vie, cela nous amène à avoir des résultats qui sont significatifs, qu'on pourra vous communiquer à travers différents bilans. Je rappelle en effet que dans le cadre de la méthodologie chaque action fait l'objet d'une fiche action, de l'action en tant que telle, et d'un bilan.*

*Pour conclure sur ce volet, Monsieur le Maire a invité toutes les villes de ces communes à signer un courrier commun pour inviter l'État à revoir sa position concernant cette programmation dans le cadre de l'intercommunalité puisque dans le cadre de l'intercommunalité il y a des communes qui vont sortir du dispositif, donc quid de ce raisonnement en terme de bassin de vie : est-ce qu'on revient strictement à des problématiques saint-genoises ou on va au-delà puisque, encore une fois, la ville de Saint-Genis-Laval veut favoriser cette démarche en intercommunalité sur les thématiques que je viens d'évoquer ».*

La commune a centré son projet d'actions de cohésion sociale sur les quatre champs suivants :

- L'aménagement urbain, le cadre de vie et le lien social;
- L'insertion, le développement économique et l'accès à l'emploi;
- La réussite éducative;
- L'éducation citoyenne et la prévention,

tenant compte pour chacun, des objectifs d'intégration et de lutte contre les discriminations.

Parallèlement, le 27 juin 2007, la Ville a signé le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2007-2009, cadre du projet de territoire développé au bénéfice des quartiers en difficulté. Il vise à réduire les écarts entre les quartiers prioritaires, améliorer la vie quotidienne des habitants, prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine et à favoriser l'égalité des chances.

En décembre 2011, le Conseil Municipal votait la prorogation du CUCS jusqu'au 31 décembre 2014, comme le souhaitait le Conseil National des Villes, afin « de faire correspondre l'élaboration et la conclusion des CUCS, ou d'autres contrats, au mandat municipal ».

La programmation ci-après déclinée présente donc les actions 2014 en terme de cohésion sociale, dont les actions cofinancées par les partenaires institutionnels (État, Région, Grand Lyon ...) dans le cadre du CUCS.

**Aussi, les objectifs prioritaires pour 2014 sont :**

1. L'aménagement urbain, le cadre de vie et le lien social

Dans la continuité de 2013, **l'accent sur le volet culturel est maintenu**. Ainsi, l'action «Carbone 14 » (cf. action I-1.4), nouvelle action portée par « La Mouche », propose de travailler en lien avec les partenaires et groupes scolaires de la Ville sur la mémoire collective et individuelle autour du centenaire de la Première Guerre Mondiale.

Parallèlement, **les requalifications des Collonges et Barolles se poursuivent :**

- **Aux Collonges**, suite à l'accompagnement du programmiste « Initial Consultants » en 2012 ayant conduit à la définition d'un scénario d'implantation et d'une configuration générale du futur bâti de la Maison de Quartier, un jury de concours s'est tenu et le Conseil Municipal a désigné en mars 2013 le cabinet « Studio PYC » pour la réalisation du projet.

Après validation de l'esquisse, retravaillée avec l'architecte pour répondre au mieux aux objectifs fixés par les élus (visibilité de l'entrée principale depuis la rue des Collonges, cône de vision ouvert sur la « colline », cibles HQE...), la consultation et le choix des entreprises ont été effectués sur le premier trimestre 2014.

Les travaux démarreront mi juin 2014 et ce pour une durée prévisionnelle de 15 mois (construction puis démolition des 3 bâtiments actuels). La réception du nouvel équipement est ainsi prévue à la rentrée scolaire 2015 afin de permettre la reprise des activités de la Maison de Quartier dans les nouveaux locaux.

A l'instar de ce qui a été fait pour les travaux de la place des Barolles, un groupe réunissant les partenaires locaux sera constitué afin de permettre un suivi du chantier et, de manière plus globale, de la vie du quartier.

Par ailleurs, en 2012, la mission du programmiste avait été élargie sur le projet de création d'un pôle « Petite Enfance » sur le site de l'école Guilloux devant regrouper : l'Accueil de Loisirs Maternel, « Gônes Accueil » et la halte-garderie « Roule Virou ». Le scénario de référence retenu a été présenté au premier trimestre 2013 en réunion publique aux habitants et acteurs locaux qui l'ont accueilli favorablement. La Ville initiera en fin d'année une étude de cadrage urbain plus précise sur l'ensemble de ce secteur.

- **Aux Barolles**, suite au réaménagement de la place des Barolles en 2013, la nouvelle signalétique directionnelle extérieure a été posée sur les mois de mars et avril 2014. Pour rappel, cette signalétique se compose en 4 niveaux : totems avec plans de jalonnement aux entrées piétonnes principales, bornes d'information internes au quartier, mâts directionnels sur chaque entrée automobile et plaque d'adressage homogène sur l'ensemble des allées des résidences. La prochaine étape du schéma directeur de requalification des espaces extérieurs du quartier élaboré par le Grand Lyon et la Ville en 2010 concerne le Mail des Barolles. Il s'agira donc de se rapprocher du Grand Lyon afin de définir, ensemble, le projet urbain à décliner.

Ces actions participeront en outre, à l'amélioration du cadre de vie, du « mieux vivre ensemble » favorisant ainsi le renforcement du lien social et l'intégration de tous les habitants dans la ville.

2. L'insertion, le développement économique et l'accès à l'emploi

Outre les actions menées en direction des jeunes (chantiers, préparation aux entretiens d'embauche), il s'agira de consolider la dynamique engagée en 2012 et 2013 en poursuivant les actions développées dans le cadre de l'insertion par la maîtrise de la langue française et de l'outil informatique, mais également en soutenant la création d'entreprise.

3. La réussite éducative

La thématique de soutien à la parentalité reste forte envers les parents d'enfants et d'adolescents. A ce titre, l'action « Création d'un lieu d'accueil familial » (cf. action I-3.3) est

reconduite afin de proposer des temps d'animations « parents-enfants » autour du jeu pendant les vacances scolaires. Enfin, le Programme de Réussite Éducative, mettant en œuvre un réel suivi individualisé des jeunes de 2 à 16 ans se poursuit via la mise en place d'ateliers semi-collectifs et qui intégreront le dispositif de réforme scolaire.

#### 4. L'Éducation Citoyenne et la Prévention

En partenariat avec les partenaires de la Ville, les actions éducatives concernent tant la citoyenneté, que la prévention de la délinquance, la médiation ou encore la santé. La majorité d'entre elles, sont déclinées dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, via des instances multipartenariales (État, forces de l'ordre, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Éducation Nationale, Conseil Général, Structures socio-éducatives, Sauvegarde de l'enfance ...).

En 2014, la programmation cohésion sociale intègre 28 actions : 23 menées en 2013 sont reconduites, 1 est développée et 4 projets nouveaux seront mis en œuvre.

## I - PROJETS DE FONCTIONNEMENT

### 1. ACTIONS D'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE FAVORISANT LE LIEN SOCIAL

#### Action 1.1: Événements festifs aux Barolles (action reconduite)

Afin de maintenir une dynamique d'appropriation des Barolles par les habitants, de créer du lien social, de favoriser la mixité et d'ouvrir le quartier sur l'extérieur, le Centre Social et Culturel propose différents temps festifs répartis sur l'année (exemple: Carnaval en mars 2013).

Toutefois, le vide-grenier, animation habituellement inscrite dans l'enveloppe (annulée en 2013 pour cause de travaux de la place des Barolles), se tiendra cette année lors de la fête des 30 ans du quartier prévue les 27 et 28 juin. Aussi, l'enveloppe 2014 est réduite en conséquent.

Porteur de projet : **Centre Social et Culturel**

Coût prévisionnel : **1 000€**

- **Participation de la Commune : 1 000€**

#### Action 1.2 : Cultures et Culture (Cofinancement CUCS : action reconduite)

Afin de faciliter l'accès à la culture pour tous, de soutenir les pratiques culturelles amateurs et de favoriser les échanges et l'ouverture sur l'extérieur, le Centre Social et Culturel renouvelle son action initiée en 2011 et qui se décline en trois axes : des stages culturels pour les enfants, des sorties en famille ou entre adultes et un spectacle en plein air dont la programmation sera assurée par les jeunes. Par ailleurs, cette année le Centre Social et Culturel proposera des animations de proximité sur le mois d'août dans lesquelles seront proposées des sorties culturelles.

Porteur de projet : **Centre social et culturel**

Coût prévisionnel : **10 000€**

- Participation attendue de l'État : 3 000€
- Participation attendue de l'association : 2 500€
- Vente de marchandises : 2 500€
- **Participation de la Commune : 2 000€**

#### Action 1.3 « Regards en images » (Cofinancement CUCS : action reconduite)

Cette troisième année a pour but de développer le partenariat tissé en 2012 et 2013 avec la Maison de Quartier des Collonges, le Centre Social et Culturel, le foyer CADA ADOMA, le collège Giono et notamment l'ARTAG pour le lien avec les gens du voyage (sédentarisés et de passage) afin de poursuivre le travail artistique visant l'expression des habitants et leurs diversités culturelles.

Porteur de projet : **QIMEL**

Coût prévisionnel : **6 500€**

- Participation attendue de l'État : 3 000 €
- Participation attendue de la Caisse des Dépôts et Consignations : 1 500€
- **Participation de la Commune : 2 000€**

#### **Action 1.4 : Carbone 14** (Cofinancement CUCS : nouvelle action)

Cette nouvelle action culturelle propose de travailler sur la mémoire collective et individuelle des habitants concernant la première guerre mondiale à travers des pratiques artistiques (notamment au sein des groupes scolaires) et la création d'un documentaire.

Porteur de projet : **Commune, « La Mouche »**

Coût prévisionnel : **57 700€**

- Participation attendue de l'État : 5 000€
- Participation attendue de la Région : 5 000€
- Participation attendue de la Caisse des Dépôts et Consignations : 10 000€
- Participation attendue de la Compagnie « Cassandre » : 10 000€
- Mécénat (bus) : 4 000€
- Vente de marchandises : 520€
- **Participation de la Commune : 13 500€** (dont 10 000€ versés par l'État et la Région à la Commune et auxquels s'ajoutent 19 680€ de subvention de l'Espace Culturel)

## **2. ACTIONS D'INSERTION**

#### **Action 2.1 : Chantiers insertion jeunes adultes** (action reconduite)

Dans la continuité du projet artistique effectué sur le transformateur EDF, GrandLyon Habitat propose sur 2014 un projet de requalification des passages traversants de « la Manivelle » à travers la création de fresques dessinées par les enfants et les jeunes autour de la représentation de leur quartier. La remise en peinture des passages et la réalisation de fresques, seront l'objet du chantier éducatif pour des jeunes âgés de 18 à 25 ans, en collaboration avec les structures de terrain (Saint-Genis-Emploi, éducateurs de prévention de l'ADSEA, Maison de Quartier des Collonges) sur juin 2014.

Le coût correspond à 50% de la rémunération des jeunes, l'autre moitié étant supportée par le bailleur et Saint-Genis-Emploi portant quant à elle les contrats de travail.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **5 190€**

- Participation attendue de GrandLyon Habitat : 2 595€ (auxquels s'ajouteront l'achat du matériel)
- **Participation de la Commune : 2 595€**

#### **Action 2.2 : Rémunération des encadrants sur les chantiers** (action reconduite)

Dans le cadre des actions menées par la Ville sur les thématiques d'insertion et de prévention, divers chantiers jeunes (Ville Vie Vacances pour les 16-18 ans, éducatifs pour les jeunes majeurs) sont mis en œuvre. A ce titre, la commune fait appel à l'association d'insertion « Saint-Genis-Emploi » pour mettre à disposition un encadrant technique dont le rôle est de coordonner le chantier et répartir les tâches entre les jeunes.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **1 936€**

- **Participation de la Commune : 1 936€**

**Action 2.3 : Langue française « Français et vie quotidienne » (Cofinancement CUCS : action reconduite)**

L'action est conduite par une animatrice « apprentissage du français » assistée de bénévoles à travers des ateliers de niveau (alphabétisation, lecture, écriture...) afin que les personnes ne maîtrisant pas le français deviennent plus autonomes dans leur vie quotidienne.

Porteur de projet : **Léo Lagrange Centre Est- Maison de Quartier des Collonges**

Coût prévisionnel : **26 893€**

- Participation attendue de l'État : 5 000 €
- Participation des usagers : 780€
- **Participation de la Commune : 21 113€** compris dans la Délégation de Services Publics

**Action 2.4 : Langue française « Atelier de socialisation pour adultes »(Cofinancement CUCS : action reconduite)**

Dans un souci de soutien et de recherche d'autonomie des familles dans leurs démarches quotidiennes (administratives, courriers, entretiens avec les professeurs...), le Centre Social et Culturel met en place trois ateliers de socialisation via l'apprentissage du français dont un proposant des sorties culturelles.

Porteur de projet : **Centre Social et Culturel**

Coût prévisionnel : **7 615€**

- Participation attendue l'État : 3 350€
- Participation attendue de l'association : 915€
- **Participation de la Commune : 3 350€**

**Action 2.5 : Plateforme linguistique mobile (Cofinancement CUCS : action reconduite)**

La plateforme linguistique du Sud Ouest Lyonnais met en place des permanences d'accueil pour le public rencontrant des difficultés en langue française (analphabétisme, illettrisme ...) afin des les orienter vers les structures les plus adaptées. Cette action permet aussi la mise en réseau des acteurs (pour impulser, suivre et coordonner les actions en langue française) et des actions socio-linguistiques (échanges de pratiques, mise en place d'outils communs ...).

Cette action est menée en intercommunalité avec les villes du Sud-Ouest Lyonnais ainsi que Givors et Grigny.

Porteur de projet : **AFI, Association Formation et Ingénierie**

Coût prévisionnel : **28 650€**

- Participation attendue de l'État : 11 050€
- Participation attendue des autres Villes : 14 450€
- **Participation de la Commune : 3 150€**

**Action 2.6 : Mon image, ma voix (Cofinancement CUCS : action reconduite)**

De nombreux jeunes (16 - 25 ans) connaissent des difficultés dans leur recherche d'emploi et lors de toutes les étapes de leur parcours d'insertion professionnelle. A travers divers outils, cette action a pour objectif de leur apprendre les « codes » en vigueur dans le cadre d'une embauche : rédaction d'un CV, formulation de la candidature, tenue vestimentaire adaptée à la situation, manière de se présenter (ton et vocabulaire attendus, gestuelle...).

Cette action est menée en intercommunalité avec les villes du Sud-Ouest Lyonnais

Porteur de projet : **Mission Locale**

Coût prévisionnel : **16 037€**

- Participation attendue des autres Villes : 7 899€
- Participation attendue de de l'association : 5 505€
- **Participation de la Commune : 2 633€**

**Action 2.7 : Appui à la création d'entreprise (action reconduite)**

Depuis 2006, la coopérative « Graines de SOL » basée sur Pierre-Bénite promeut l'esprit d'initiative en proposant un cadre légal à de futurs créateurs d'entreprise leur permettant un

démarrage immédiat de leur activité. La coopérative est en effet conçue comme un outil d'accueil, de test, d'accompagnement, d'apprentissage à la fonction d'entrepreneur (gestion financière, commerciale, comptabilité, droit, fiscalité).

Cette action est menée en intercommunalité avec les communes d'Oullins, Pierre-Bénite, Irigny, Givors, la COPAMO et la CCVG.

Porteur de projet : **Graines de SOL**

Coût prévisionnel : **236 706€**

- Participation attendue de l'État : 10 000€
- Participation attendue de l'Europe : 50 000€
- Participation attendue de la Région : 40 000€
- Participation attendue du Grand Lyon : 12 000€
- Participation attendue des autres Villes : 28 000€
- Participation attendue de la MDE Rhône Sud: 10 000€
- Participation attendue de la COPAMO : 5 000€
- Participation attendue de la CCVG : 6 000€
- Autofinancement : 64 706€
- **Participation de la Commune : 11 000 €**

### **Action 2.8 : CitésLab** (Cofinancement CUCS : action reconduite)

« CitésLab » est un dispositif visant la création d'entreprise dans les quartiers concernés par les dispositifs de la politique de la ville. Il a pour objectifs de favoriser et détecter les initiatives des habitants, les accompagner dans la maturation de leurs projets d'activité afin d'orienter et sécuriser au mieux leurs parcours professionnel.

Cette action est menée en intercommunalité avec les communes d'Oullins, Pierre-Bénite et Brignais.

Porteur de projet : **Graines de SOL**

Coût prévisionnel : **58 107€**

- Participation attendue de l'État : 36 071€
- Participation attendue du Grand Lyon : 10 000€
- Participation attendue des autres Villes : 9 230€
- **Participation de la Commune : 2 806€** (couvrant l'action jusqu'au 30 août, date du bilan intermédiaire)

### **Action 2.9 : Auto école sociale** (Cofinancement CUCS : action reconduite)

Enjeu de société, le permis de conduire est devenu un des facteurs de la « fracture sociale ». A ce titre, l'action vise à favoriser l'accès ou le maintien à l'emploi par l'obtention du permis de conduire au public précaire, exclu du marché des autos écoles commerciales, qui rencontre des difficultés tant sociales et financières que cognitives . Le projet est basé sur une pédagogie adaptée et individuelle avec des sessions plus concentrées dans temps.

Cette action est menée en intercommunalité avec les villes du Sud-Ouest Lyonnais et Villeurbanne.

Porteur de projet : **AMEJ, Association pour la Mobilité et l'Emploi des Jeunes**

Coût prévisionnel : **334 430€**

- Participation attendue de l'État : 37 500€
- Participation attendue de l'Europe : 21 400€
- Participation attendue de la Région : 109 750€
- Participation attendue du Département : 19 000€
- Participation attendue des autres Villes : 13 700€
- Participation attendue des CCHL : 10 000€
- Prestations de services : 75 030€
- Aides privées : 10 850€
- Amortissement : 36 000€
- **Participation de la Commune : 1 200€**

**Action 2.10 : Informatique et insertion professionnelle** (Cofinancement CUCS : action reconduite)

Cette action vise à rendre le public en insertion professionnelle autonome avec l'outil informatique afin que ce dernier ne constitue pas un frein à la recherche d'emploi mais un atout. Elle lui permet de maîtriser l'outil informatique dont l'apprentissage est basé sur la recherche d'emploi (consultation des sites liés à l'emploi, réalisation de leurs CV et lettre de motivation, mise en ligne et candidature par mail).

Cette action est menée en intercommunalité avec les villes d'Oullins, la Mulatière

Porteur de projet : OASIS

Coût prévisionnel : **15 800€**

- Participation attendue de l'État : 5 500€
- Participation attendue du Département : 900€
- Participation attendue des autres Villes : 7 000€
- Autofinancement : 400€
- **Participation de la Commune : 2 000€**

### 3. ACTIONS DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

**Action 3.1 : Animation auprès des enfants sur le terrain des gens du voyage sédentarisés**  
(Cofinancement CUCS : action développée)

L'ARTAG mène depuis quelques années une action d'animation auprès des enfants sédentaires et non sédentaires, en lien avec les parents, lors des vacances scolaires. Toutefois, un diagnostic partagé fin 2013 avec les partenaires (école Guilloux, Collège Giono, Maison de Quartier des Collonges, Ville) pointe des difficultés chez les enfants et jeunes de cette communauté sur la dimension scolaire. Aussi, il est proposé que l'action se développe à travers une demi-journée d'information et de sensibilisation auprès de l'équipe du collège Giono en février 2014 et la mise en place de plusieurs groupes de parole « parents » et « enfants » mis en place par l'ARTAG sur la question du sens donné à la scolarité.

Porteur de projet : ARTAG

Coût prévisionnel : **5 850€**

- Participation attendue de l'État : 2 000€
- Participation attendue de l'association : 2 520€
- **Participation de la Commune : 1 330€**

**Action 3.2 : Animation et parentalité** (Cofinancement CUCS : action reconduite)

En reconduisant cette action, à travers des temps forts (soirées jeux en famille, la quinzaine du conte...), le Centre Social et Culturel souhaite favoriser les échanges autour de la parentalité pour mieux accompagner et soutenir l'adulte dans sa fonction éducative. Par le partenariat mis en place avec la bibliothèque, la crèche ou encore le jardin passerelle, l'action a pour objectif de compléter le soutien apporté par d'autres projets existants (comme « 1, 2, 3 soleil ») en travaillant autour du jeu et du livre.

Porteur de projet : Centre Social et Culturel

Coût prévisionnel : **7 602€**

- Participation attendue de l'État : 1 771€
- Participation attendue de l'association : 3 985€
- Participation attendue des usagers : 75€
- **Participation de la Commune : 1 771€**

**Action 3.3 : « Création d'un lieu d'accueil familial »** (Cofinancement CUCS : action reconduite)

L'association « Jeu Déambule » reconduit un lieu d'accueil lors des vacances scolaires sur les Collonges et Barolles réunissant des enfants de 0 à 10 ans autour du jeu permettant ainsi aux parents de trouver du soutien dans leurs fonctions éducatives, d'échanger leurs expériences et de nouer du lien social.

Porteur de projet : Jeu Déambule

Coût prévisionnel : **3 931€**

- Participation attendue de l'État : 1 775€
- Participation attendue de l'association : 300€



- Participation de la Commune : 1 856€ dont 616€ de mise à disposition de locaux

#### 4. ACTIONS D'ÉDUCATION CITOYENNE ET DE PRÉVENTION

##### Action 4.1 : Chantiers VVV, Ville, Vie, Vacances (action reconduite)

Ces chantiers ont lieu pendant les vacances scolaires, notamment lors des vacances d'été dans les écoles (Ex : nettoyage des salles de classe avant la rentrée de septembre, remise en peinture de locaux associatifs, de bancs des parcs municipaux...). Ils sont effectués par des jeunes des Collonges et des Barolles ayant entre 16 et 18 ans, positionnés et encadrés « socialement » par la Maison de Quartier, le Centre Social et Culturel et encadrés « techniquement » par Saint-Genis-Emploi selon les besoins. Cette action comprend l'indemnisation des jeunes (Régie d'avances) et le matériel nécessaire (ex : peinture).

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **4 400€**

=> Indemnisation des jeunes : 3 000€

=> Matériel : 1 400€

- **Participation de la Commune : 4 400€**

##### Action 4.2: La Médiation (Cofinancement CUCS : action reconduite)

L'association AMELY accompagne les Médiateurs sociaux bénévoles. L'objectif est de permettre la poursuite des permanences de médiations sur la Commune, la supervision mensuelle, le recrutement et la formation de nouveaux médiateurs ainsi qu'une journée de formation continue.

Porteur de projet : **AMELY**

Coût prévisionnel : **6 300€**

- Participation attendue de l'État : 2 000€
- **Participation de la Commune : 4 300€** dont 2 300€ de mise à disposition de locaux

#### 5. POSTES DU SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE

##### Poste 5.1 : Chef de projet Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Tout en managant l'équipe MOUS (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale), le Chef de projet CUCS est responsable de la mise en œuvre de la politique de développement social urbain, assure l'animation, le suivi administratif, technique et financier des différents dispositifs mis en place sur le territoire de la commune.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **50 386 €**

- Participation attendue du Grand Lyon : 15 115€
- **Participation de la Commune : 50 386€** (dont 15 115€ du Grand Lyon reversés à la Ville)

##### Poste 5.2 : Agent de développement

Il élabore, met en œuvre et suit la démarche de projet de quartiers en assurant notamment le lien avec les différents partenaires de terrains que sont les bailleurs, régies, associations, habitants... Il mobilise les acteurs locaux, les services municipaux et coordonne des actions développées par les partenaires.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **46 336 €**

- Participation attendue de l'État : 13 900€
- Participation attendue du Grand Lyon : 16 218€
- **Participation de la Commune : 46 336 €** (dont 30 118€ de l'État et du Grand Lyon reversés à la Ville)

Poste 5.3 : Gestionnaire administrative et financière

L'agent, à mi-temps sur cette thématique, a en charge le secrétariat et assure le suivi des dossiers administratifs et financiers ainsi que le budget du service.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **14 421 €**

- Participation attendue du Grand Lyon : 7 210 €
- **Participation de la Commune : 14 421 €** (dont 7 210€ du Grand Lyon reversés à la Ville)

## **II- PROJETS D'INVESTISSEMENT**

**Action 1 : Sur-entretien des espaces extérieurs du Champlong** (Cofinancement CUCS : action reconduite)

Grand Lyon Habitat fait appel à une entreprise d'insertion pour effectuer l'entretien des espaces extérieurs des Collonges et depuis 2004, son volume horaire hebdomadaire a été augmenté de 10h pour garantir un meilleur niveau de prestation quant à la propreté sur les sites sensibles (ex : arrière des commerces et espaces autour du Pôle de Services Publics)

Maître d'ouvrage : **GrandLyon Habitat**

Coût prévisionnel : **56 385€**

- Participation attendue de la Région : 9 600€
- Participation attendue du Grand Lyon : 10 769€
- GrandLyon Habitat (fonds propres et charges locatives) : 36 016€
- **Pas de coût pour la Commune**

**Action 2 : Sur-entretien des espaces extérieurs- Résidence « Orion »** (Cofinancement CUCS : action reconduite)

Initiée en 2013, Alliade Habitat reconduit l'action de sur-entretien des espaces extérieurs sur sa résidence « Orion » aux Barolles. A ce titre, le bailleur fera appel à une association intermédiaire d'insertion pour positionner une personne en charge d'effectuer une prestation d'1h par jour sur les espaces ciblés (parking-terrasse, parking APF, aire de jeux) en supplément de la prestation du gardien à mi-temps.

Maître d'ouvrage : **Alliade Habitat**

Coût prévisionnel : **22 375€**

- Participation attendue du Grand Lyon : 6 500€
- Alliade Habitat (fonds propres et charges locatives) : 15 875€
- **Pas de coût pour la Commune**

**Action 3 : Fonds de concours, travaux de requalification de la place des Barolles** (action reconduite)

En avril 2011, suite à la définition conjointe du projet de requalification de la place des Barolles, la ville et le Grand Lyon ont signé une convention confiant à ce dernier la maîtrise d'ouvrage unique pour l'exécution des travaux. Cette convention précise également les modalités de participation financière et prévoit un dernier versement après réception du chantier.

Maître d'ouvrage : **Grand Lyon**

Coût prévisionnel : **87 274€**

- **Participation de la Commune : 87 274 €**

**Action 4 : Remise en peinture des passages traversants - Champlong** (Cofinancement CUCS : action nouvelle)

Les passages traversants de « la Manivelle » permettent le passage de deux-roues et quads, s'avérant dangereux et font à ce jour l'objet de tags récurrents. Aussi, GrandLyon Habitat procédera à une sécurisation de ces passages par la pose de barrières (type chicane) afin d'empêcher la circulation d'engins motorisés. En parallèle, comme évoqué dans l'action I.2.1, dans la continuité du projet réalisé en 2013 sur le transformateur électrique du quartier, des

enfants et jeunes adultes du quartier seront accompagnés par l'association « Arts et Développement » et « La Coultre » afin de réaliser des fresques sur les murs liées à leur représentation du quartier.

Maître d'ouvrage : **GrandLyon Habitat**

Coût prévisionnel : **15 000€**

- Participation attendue du Grand Lyon : 3 750€
- Participation attendue de GrandLyon Habitat : 7 500€
- **Participation de la Commune : 3 750€**

**Action 5 : Fonds de travaux** (Cofinancement CUCS : action nouvelle)

Ce fonds permettra de faire face aux dysfonctionnements et dégradations apparaissant en cours d'année sur les quartiers et n'ayant donc pas été budgétés. Il servira ainsi à aménager ou procéder aux petits travaux nécessaires à l'amélioration du cadre de vie, à la préservation et au renforcement de la sécurité et tranquillité des habitants.

Maître d'ouvrage : **Ville**

Coût prévisionnel : **12 000€**

- Participation attendue du Grand Lyon : 6 000€
- **Participation de la Commune : 12 000€** (dont 6 000€ du Grand Lyon versés à la Ville)

**Action 6 : Vidéoprotection** (action nouvelle)

Le réseau de vidéoprotection développé sur la commune (22 caméras) se retrouve aujourd'hui face à deux enjeux : l'amélioration du système existant après 6 années de fonctionnement et l'extension du dispositif sur de nouveaux sites sensibles quant à la sécurité et tranquillité publique.

La Ville fera donc établir par un prestataire un diagnostic pour déterminer les besoins de mise à jour tant du système actuel (ex : antennes radio, matériel du Centre de Supervision Urbaine) que dans l'optique d'ajouts de nouvelles caméras (ex : matériel CSU pour caméras HD). Les sites potentiels d'extension et la pré-étude d'implantation technique des nouvelles caméras seront définis en lien avec les forces de l'ordre (ex : square des Anciens Combattants, parking Darcieux-Collonges, Mail des Barolles ... )

Maître d'ouvrage : **Ville**

Coût prévisionnel : **100 000€**

- **Participation de la Commune : 100 000€**
- **Participation attendue de l'État : à solliciter**

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Subventions à verser en 2014
Événements festifs aux Barolles	I - 1.1	Centre Social et Culturel	1 000 €
Cultures et culture	I - 1.2	Centre Social et Culturel	2 000 €
Regards en images	I - 1.3	QIMEL	2 000 €
Langue française « Atelier de socialisation pour adultes »	I - 2.4	Centre Social et Culturel	3 350 €
Langue française, chargé de mission mi-temps	I - 2.5	AFI	3 150 €
Mon image, ma voix	I - 2.6	Mission Locale	2 633 €
Appui à la création d'entreprise	I - 2.7	Graines de SOL	11 000 €
Cités Lab	I - 2.8	Graines de SOL	2 806 €
Auto-école sociale	I - 2.9	AMEJ	1 200 €
Informatique et insertion professionnelle	I - 2.10	OASIS	2 000 €
Animation auprès des enfants sur le terrain des gens du voyage sédentarisés	I - 3.1	ARTAG	1 330 €
Animation et parentalité	I - 3.2	Centre Social et Culturel	1 771 €
Création d'un lieu d'accueil familial	I - 3.3	Jeu Déambule	1 240 €
La Médiation	I - 4.2	AMELY	2 000 €
Carbone 14	I - 1.4	Associations porteuses	13 500 €
Chantiers Insertion jeunes adultes	I - 2.1	Divers Partenaires	2 595 €
Rémunération des encadrants sur les chantiers	I - 2.2	Saint Genis Emploi	1 936 €
Chantiers VVV	I - 4.1	Selon le porteur	4 400 €

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Maître d'ouvrage	Dépenses
Fonds de concours, Travaux de requalification de la place des Barolles	II - 3	Grand Lyon	87 274 €
Remise en peinture des passages traversants - Champlong	II - 4	GrandLyon Habitat	3 750 €
Fonds de travaux	II - 5	Ville	12 000 €
Vidéoprotection	II - 6	Ville	100 000 €

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Association ou institution porteuse du projet	Institution(s) sollicitée(s)	Montant
Carbone 14	I - 1.4	Commune	État	5 000€
			Région	5 000€
Chef de Projet CUCS	I - 5.1	Commune	Grand Lyon	15 115 €
Agent de Développement	I - 5.2	Commune	État	13 900€
			Grand Lyon	16 218€
Gestionnaire Administrative et Financière	I - 5.3	Commune	Grand Lyon	7 210 €
Fonds de Travaux	II - 5	Commune	Grand Lyon	6 000 €
Vidéoprotection	II- 6	Commune	État	100 000 €

**Mohamed GUOUGUENI** : « Ces actions ont fait l'objet d'une présentation lors d'une commission, dans le cadre d'une pré-programmation, où tous les porteurs de projets sont venus présenter leurs projets avant que la Ville aille les défendre en Préfecture ».

**Stéphanie PATAUD** : « Sur l'action 1.4, nous souhaitons simplement avoir une précision pour l'action Carbone 14 : quel est le coût réel pour la commune dans la mesure où l'explication donnée était confuse : 13 500 € (dont 10 000 € versés par l'État, la Région et la Commune, auxquels s'ajoutent 19 680 € de subvention de l'Espace Culturel) ?

Action 2.3, langue française « Français et vie quotidienne », sans remettre en question ni en cause la pertinence de cette action, nous constatons que la participation de la Commune est importante. Nous souhaitons connaître le nombre de personnes y participant et savoir si elles étaient satisfaites de cette offre ».

**Jean-Philippe LACROIX** : « Une question par rapport aux postes du service « Politique de la ville » : à titre informatif nous aimerions connaître le coût global annuel du CUCS pour la Commune, ainsi que le statut et l'employeur du chef de projet CUCS, de l'agent de développement et du gestionnaire administratif.

Une question également sur la vidéoprotection nous permettant de questionner à nouveau sur les modalités de fonctionnement du système de vidéosurveillance déjà en place : les caméras tournent-elles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ? Qui peut les consulter et dans quel cas ? ».

**Mohamed GUOUGUENI** : « A l'issue de la programmation, il y a un bilan, donc on partage ce bilan dans le cadre des commissions. Dans le cadre de la programmation précédente, elle a été évoquée dans une commission précédente dans ce mandat et non pas dans le nouveau donc du coup vous aurez les éléments qualitatifs et quantitatifs dans le cadre des bilans à l'issue des différentes actions. Néanmoins je vous invite vivement à nous poser les questions et on verra avec les services à vous amener des éléments détaillés en fonction des actions quand elles se dérouleront puisque c'est la programmation jusqu'au 31 décembre 2014.

Sur la question Carbone 14, je rappelle que dans le cadre du CUCS une action peut ne correspondre qu'à un volet d'un projet dans sa globalité. Je m'explique. Dans le cadre du développement économique, de l'insertion et de la création d'entreprises, il existe une structure qui s'appelle GRAINE DE SOL. Il s'agit d'une entité à part entière qui développe des actions et la ville de Saint-Genis-Laval intervient dans un volet particulier qui est de cofinancer avec l'État un public prioritaire. Si on regarde le budget de GRAINE DE SOL, il est beaucoup plus important que la partie que finance la Ville à travers le CUCS dans ce dispositif. Pour Carbone 14, c'est la même chose. Voilà pourquoi par exemple vous avez du financement de la Caisse des dépôts et des consignations puisque carbone 14 n'est qu'un volet d'une action globale.

Sur la question de la langue française, cela est aussi validé avec les différents partenaires et la Préfecture qui a un cadre très précis quant à l'apprentissage de la langue française. Donc les deux structures qui supportent cette action veulent privilégier du qualitatif et non pas forcément du quantitatif. Par conséquent, il y a un vrai parcours. On vous invitera forcément au bilan où on aura des éléments objectifs sur les parcours. Sans rentrer dans les détails, je peux vous donner l'exemple d'un parcours qui s'est conclu par un CDI à l'issue. Bien entendu, ce sont des actions dites sociales pour lesquelles il n'y a pas forcément de CDI à la clé mais le taux de réussite est assez intéressant et à mettre en lumière par rapport au travail qui est fourni.

Pour répondre brièvement à la question concernant les postes du service « Politique de la ville », tout ce travail de cohésion sociale nécessite un minimum d'ingénierie; celle-ci est portée par les fameux MOUS et ce sont des financements croisés du grand Lyon et de la Ville ».

**Monsieur le Maire :** « Concernant la vidéoprotection, la question a déjà été posée au sein de ce Conseil Municipal. Ce sont de vraies caméras, de vrais gens qui sont derrière; on a un marché avec une société de surveillance qui visionne la nuit à certaines heures, 7 jours sur 7. Cela enregistre 24 heures sur 24. C'est simplement dans le cadre des enquêtes en cours de la gendarmerie que les bandes sont visionnées. Cela a donné lieu à quelques élucidations importantes sur la commune, donc cette efficacité est prouvée ».

**Yves CRUBELLIER :** « Concernant la réussite éducative, s'il est bien de mettre en place différents programmes pour aider les jeunes en difficultés, pourrions-nous connaître le pourcentage de ces mêmes jeunes qui en arrivent à ce stade de grandes difficultés à cause d'un grand absentéisme scolaire ? Nous avons la chance de vivre dans un pays où l'accès à la scolarité est grandement favorisé. Il est même obligatoire - et il est dommage de dépenser l'argent des contribuables pour obtenir ces résultats alors qu'il est facile d'accéder à la scolarité à moindre coût; il faut que ces jeunes et leurs parents le sachent.

Concernant les projets de fonctionnement, action 1.1, doit-on comprendre que la commune donne de l'argent à l'association pour l'organisation du vide-grenier ? Si la réponse est oui, on peut demander pourquoi la commune ne l'organise pas elle-même; cela ferait une recette. De même un vide-grenier n'a pas besoin au niveau organisation de cette somme-là d'argent puisque le parvis est quand même prêté par la commune, mis à disposition gratuitement, que les gens paient un emplacement pour vendre leurs petites babioles. Donc il n'y a pas besoin de subvention.

Dans ce volet, vous parlez d'insertion, de lien social, d'aménagement urbain, de cadre de vie, d'éducation citoyenne et prévention. Vous mettez en place un nombre impressionnant de mesures et de projets plus attractifs les uns que les autres mais quel résultat pour ces dizaines de milliers d'euros payés par les contribuables saint-genois ? La preuve : le 23 mai dernier, deux d'entre nous, moi-même et Monsieur CHEDAILLE, se sont rendus à l'invitation reçue pour assister à l'assemblée générale du centre social et culturel des Basses Barolles. Après la présentation par le directeur d'un très beau panachage de toutes les actions (les différents projets, les différentes animations), une personne dans l'assistance, à l'énumération de toutes les actions faites par les jeunes du quartier, a levé la main pour poser une question qui était à peu près celle-ci : « que comptez-vous faire pour les jeunes qui squattent les halls d'immeubles après 19 heures, qui sont bruyants, irrespectueux envers les habitants pour qui il est impossible de rentrer dans les appartements ? ». La réponse fut encore plus intéressante; l'animateur en question : « à cette heure, les animateurs ont terminé leur journée de travail; ils ne sont plus en service et les jeunes font ce qu'ils veulent ». Où est l'insertion, le savoir-vivre ensemble et toutes les idéologies mises en avant dans votre programme ? Vu les sommes dépensées, nous ne pouvons qu'en déduire qu'à Saint-Genis-Laval la municipalité achète la paix sociale. Êtes-vous certains que ces dépenses sont celles attendues par les saint-genois ? Pour information, le même irrespect a lieu aussi au Champlong puisque les habitants se plaignent de rodéos nocturnes avec de grosses cylindrées (BMW, Mercedes ...) - que tout le monde peut s'offrir d'ailleurs, n'est-ce pas ? en travaillant correctement ! - et de barbecues intempestifs enfumant les appartements dès que le soleil et la chaleur sont au rendez-vous. Doit-on espérer un été pluvieux pour les habitants de ce quartier pour qu'ils puissent vivre en paix chez eux ? Vous n'êtes pas d'ailleurs sans savoir qu'il se passe des choses anormales dans ces endroits puisque page 9 il est prévu un fond de travaux - 12 000 euros tout de même - pour les dégradations et dysfonctionnements ».

**Mohamed GUOUGUENI :** « Monsieur CRUBELLIER, j'ai l'impression qu'on n'a pas participé à la même assemblée générale parce que si vous aviez été honnête, vous auriez mis en lisibilité

cette interrogation. L'usager n'a pas émis une critique mais posé une interrogation. En effet, l'objectif d'une assemblée générale, est de faire un bilan de ce qui s'est passé et de se projeter dans l'avenir. Ce n'est pas pour dire que tout va bien, c'est pour dire qu'il y a des difficultés et comment ensemble on peut les régler. Je prends à témoins certaines personnes qui étaient présentes ce jour-là : il a été dit qu'il faisait bon vivre à Saint-Genis-Laval, au quartier des Barolles. Vrai ou pas ? Ayez au moins l'honnêteté de le dire. Est-ce que des habitants sont intervenus ? Est-ce que oui ou non il fait bon y vivre ? ».

**Yves CRUBELLIER** : « C'est évident ».

**Mohamed GUOUGUENI** : « Donc du coup vous avez fait comme la SNCF et mis en avant le train qui est arrivé en retard et pas les 99 qui étaient à l'heure. C'est votre façon de voir les choses. Nous n'avons pas la même vision du lien social, ni la même vision du projet politique. Néanmoins cela ne vous empêche pas de voir que, au-delà des problématiques, il y a une dynamique dans ce territoire, dans ce quartier, et je me réjouis que vous ayez participé à la première assemblée générale d'une structure qui est là depuis un certain nombre d'années et simplement pour relever ces éléments-là. Je trouve cela pitoyable et dommageable. Pour autant, en ce qui concerne le vide-grenier, la Ville a deux façons d'appréhender la question : au niveau d'un territoire et au niveau de son animation. Soit très clairement on fait une commande politique en disant qu'on veut telle animation et tel moment festif, soit, comme cela a été évoqué dans le cadre de l'assemblée générale et c'est ce qui est en train de se passer pour les trente ans des Barolles, un groupe d'habitants fédère et fait venir une quarantaine de partenaires, et plusieurs associations qui vont intervenir pour la première fois dans le quartier des Barolles et qui en disent du bien. Il reste des difficultés dans le cadre de requalification de la place mais c'est tous ensemble qu'on va les régler et non pas en stigmatisant, en sortant un élément d'une assemblée générale qui n'est absolument pas représentatif du bilan qui a été fait. Je vous rappelle que cette structure, dans le cadre d'une assemblée générale, met en lisibilité le rapport moral, le rapport d'activités et le rapport financier, et là-dessus je crois que vous ne vous êtes pas manifesté ».

**Marylène MILLET** : « Simplement une petite remarque par rapport au préambule que vous avez fait, Monsieur CRUBELLIER, sur la réussite éducative. Vous êtes étonné des moyens qu'on peut mettre. Justement il me semble que mettre des moyens pour de jeunes enfants, de 2 à 16 ans, c'est éviter plus tard le décrochage scolaire; ce sont des enfants qui vont devenir de jeunes adultes en situation sociale difficile et qui risquent de causer des troubles. Donc je pense que l'argent qu'on investit sur la jeunesse, et notamment en terme scolaire, ce n'est pas de l'argent perdu, c'est au contraire de l'argent qui va servir à ce que les gens puissent bien vivre ensemble dans le futur. On sait aujourd'hui que l'argent « réparateur » - comme je l'appellerais - coûte beaucoup plus cher en terme de dégâts humains et sociaux. Donc je pense qu'on a tout à fait raison d'investir sur l'éducation et je pense que vous verrez aussi au travers de la délibération qui sera présentée ultérieurement par Monsieur DELAGOUTTE que la réussite scolaire, c'est aussi plus tard la réussite des adultes. Il est important que chacun puisse partager ce point de vue ».

**Olivier BROSSEAU** : « Mesdames et Messieurs, je prends très rarement la parole parce que la parole est d'or. Néanmoins, Monsieur CRUBELLIER, je vais vous dire ceci : nous n'avons vraiment pas assisté à la même réunion parce que oser dire que les jeunes empêchaient les gens de rentrer chez eux est totalement faux. Ce ne sont pas les propos tenus en réunion. Merci ».

**Monsieur le Maire** : « On était un certain nombre à assister à cette réunion. Je veux bien qu'on stigmatise des choses pour dire que tout va mal dans les quartiers, que ce soit sur les Collonges, les Barolles ... Je rencontre des gens qui comme l'a dit Monsieur GUOUGUENI se sont fédérés pour la fête de quartier. J'ai habité dix ans dans ce quartier alors je sais aussi de quoi je parle. Il y a des gens qui se fédèrent, des gens qui travaillent, des bénévoles au niveau du centre social et culturel des Barolles, des parents d'élèves ... Sur un quartier, tout n'est pas parfait. Aujourd'hui on a entrepris une conquête de l'espace urbain afin de remettre de l'humain dans l'urbain; on a 60 enfants signalés par le réseau éducatif. Il y a une véritable mission dans le soutien scolaire, dans l'apprentissage, parfois même dans des soins. Ce que je sais aussi, c'est que les forces de l'ordre sont sur le terrain. Il y a eu une opération récente - vous auriez pu le dire Monsieur CRUBELLIER - au sein des Barolles; il y a des élus aussi sur le terrain. Donc petit à petit, on est en train de construire un lieu de tranquillité; la tranquillité est un droit pour tous, il y a un certain nombre de règles à respecter, certains

dispositifs réglementaires, judiciaires et autres qui ont leur limite. On mettra une caméra supplémentaire aux Barolles puisqu'on sait que c'est un élément de dissuasion et de prévention important mais rien n'enlève l'humain et l'action dans les quartiers. Aujourd'hui les forces de police, les forces de gendarmerie à Saint-Genis-Laval sont extrêmement présentes. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas de difficultés; il y a toujours un taux de délinquance mais il est extrêmement faible à Saint-Genis-Laval. J'ai vu le premier quadrimestre des résultats de la gendarmerie : beaucoup de communes pourraient nous envier. Nous avons des résultats avec des taux d'élucidation qui dépassent les 50% pour un certain nombre d'actions. Il y a beaucoup d'actions d'investigation à l'initiative des gendarmes. Certes ce n'est pas bon pour les statistiques mais je trouve que cela est bon pour la Ville car cela permet de résoudre un certain nombre de problèmes ».

Et puis si je vous écoute, Monsieur CRUBELLIER, on va finir par avoir un désert associatif à Saint-Genis-Laval. Il faut faire payer un loyer aux Vignerons de Beauregard, il faut faire rentrer de l'argent, il ne faut pas aider les associations, c'est-à-dire le tissu humain. À vous entendre, moi je suis inquiet. Heureusement que vous êtes dans l'opposition parce que je serais Saint-Genois et membre d'une association, je serais un peu inquiet. Peut-être que vous évoluerez et je ne désespère pas de vous faire évoluer dans un sens qui soit un petit peu plus ouvert et sur l'action ensemble que nous pourrions mener sur le terrain ».

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**  
Motion adoptée par 30 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 0.

Contre  
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

## **8 - JEUNESSE**

### **Contrat Enfance Jeunesse 2014 - Volet Jeunesse**

*Rapporteur : Monsieur Guillaume COUALLIER*

Le Contrat Enfance Jeunesse 2<sup>ème</sup> génération (CEJ2), volet Jeunesse, s'adresse aux enfants et aux jeunes saint-genois âgés de 6 à 17 ans sur des périodes hors temps scolaire afin de contribuer à leur épanouissement, de favoriser leur insertion sociale et de faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle de leurs parents.

Par délibération en date du 24 février 2011, le Conseil Municipal décidait le principe de reconduction du Contrat Enfance Jeunesse couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2014.

En 2014, l'enveloppe totale du CEJ n°2 est de 288 845 € et la subvention sans évolution attendue de la CAF est de 85 000 €. Dès lors, la Ville porte le différentiel soit 203 845 € (+ 15,70 % par rapport à 2013).

Le budget global de 288 845 € se décompose en actions portées par les associations pour 133 806 € et subventionnées par la Ville et la CAF, et en actions Ville à hauteur de 155 039 € (séjours vacances, 3 postes et la Maison de quartier des Collonges).

La programmation 2014 du Contrat Enfance Jeunesse volet "jeunesse" se décline suivant 9 actions énumérées ci-dessous:

### **CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2014** **Volet "Jeunesse"**

#### **1. Accueil Loisirs Projet jeunes (Projet J1)**

**Centre Social et Culturel des Barolles**

Implication des jeunes sur la mise en place des temps de loisirs sur différentes thématiques telles que le culturel, l'environnement et les nouvelles technologies.

Ces actions seront conduites et choisies selon les demandes et besoins des accueillis au sein de l'accueil adolescent.



Trois objectifs sont visés par la dynamique de l'action :

- Créer une dynamique qui permet aux jeunes de se rassembler;
- Favoriser la rencontre et l'échange;
- Permettre aux jeunes 12/16 ans d'être acteur de leur quartier et de s'inscrire sur leur commune.

Le coût prévisionnel pour la Commune est établi à 15 736 euros.

## **2. Accueil de Loisirs Sans Hébergement Enfants (Projet J3)** **Centre Social et Culturel des Barolles**

Prise en charge à 50 % du poste de responsable secteur enfance et à 100 % du poste d'animateur secteur jeune.

Cette action vise à renforcer l'offre des activités socioculturelles sur les Barolles en :

- Assurant la continuité des actions existantes dans le cadre des animations du Centre Social et Culturel;
- Assurant la mise en place, le suivi et le développement permettant ainsi de créer du lien entre les jeunes ne fréquentant pas ou peu la structure, les parents et le Centre Social par l'intermédiaire des animateurs;
- Permettant que ces temps de rencontres, d'échanges et d'animations informels puissent se faire sur des lieux et pendant des créneaux horaires qui seront reconnus par les publics comme tels (salle d'activités, terrain de sports, Skate Parc ...).

Le coût prévisionnel pour la Commune est établi à 41 387 euros.

## **3. Accueil de Loisirs Sans Hébergement Enfants (Projet J4)** **Centre de Loisirs des Enfants Saint-Genois**

Il s'agit tout d'abord d'améliorer l'accessibilité au Centre de Loisirs pour les enfants et les jeunes des différents quartiers de la commune.

D'autre part, il participe au financement de trois emplois à temps partiel d'animateurs : deux postes à raison de 110h par mois et un poste d'animateur pré-adolescents à 84h par mois).

- Les deux animateurs CLSH sont les référents pour chacun des groupes de vie des enfants qui fréquentent le Centre de Loisirs, ils contribuent à la conception de nouveaux projets ainsi qu'à la préparation et à l'organisation des activités. Enfin, ils assurent l'encadrement des animations avec les personnels vacataires.

Trois objectifs sont visés par la dynamique de l'action :

- Assurer la cohérence entre le projet pédagogique et la capacité d'encadrement du centre de loisirs;
- Développer les activités en lien avec les autres structures de la commune;
- Dynamiser la vie associative et donc l'implication des parents.

Pour le poste d'animateur permanent des pré-adolescents, sa mission est de développer le secteur des 12/16 ans durant les périodes de vacances.

La volonté de la structure est de répondre aux demandes et besoins exprimés par les jeunes qui ont fréquenté le CLSH 6/12 ans et leurs parents.

Il s'agit également d'accroître la capacité d'accueil proposée au public pré-adolescent sur l'ensemble de la commune.

Le coût prévisionnel pour la Commune est établi à 65 683 euros.

## **4. Accueil de Loisirs Sans Hébergement Enfants (Projet J5)** **Maison de Quartier des Collonges**

Cette action est inscrite dans le cahier des charges de la Délégation de Service Public concernant la gestion et animation de la Maison de Quartier des Collonges. Elle consiste au développement de l'offre de loisirs avec l'ouverture à la journée des Accueils de Loisirs Sans Hébergement maternel et enfants.

Il s'agit d'améliorer et d'accroître la diversité de l'offre éducative pour les 3/12 ans en renforçant la cohérence entre les différents temps de vie de l'enfant.

Trois objectifs sont visés par la dynamique de l'action :

- Assurer la cohérence des actions en direction des enfants 3/12 ans sur le territoire des Collonges;
- Valoriser la place et le rôle des parents;
- Impliquer les enfants avec leurs parents dans l'animation du quartier.

Le coût prévisionnel pour la Commune est établi à 61 000 euros

## **5. Séjours vacances**

### **Ville de Saint-Genis-Laval**

Développement d'une offre de loisirs sur l'été pour l'ensemble des jeunes saint-genois âgés de 8 à 15 ans.

Le coût prévisionnel pour la Commune est établi à 30 300 euros

## **6. Opération Sport Été**

### **Associations sportives**

Action de partenariat entre structures socio-éducatives et clubs sportifs.

Action non éligible maintenue.

La ville de Saint-Genis-Laval met en place une action Opération Sport Été largement ouverte à tous les enfants et jeunes saint-genois inscrits ou non en accueil de loisirs. Cette action de partenariat entre clubs sportifs et structures socio-éducatives permet de sensibiliser des enfants et des jeunes exclus d'une pratique sportive régulière.

Ainsi les Opérations Sport Été 2014 s'inscrivent dans le cadre d'une recherche d'amélioration comportementale, en complémentarité avec les activités proposées par les structures. Elles visent un public enfant et adolescent.

Trois objectifs sont visés par la dynamique de l'action :

- Développer le volume et la qualité de l'offre de loisirs sur le territoire communal;
- Proposer une dynamique communale de prévention, d'éducation et d'initiation à une pratique sportive encadrée par des spécialistes;
- Favoriser les échanges entre structures socio-éducatives et clubs sportifs locaux.

Cette année, les activités proposées avec les clubs sportifs fonctionneront sur deux semaines durant l'été :

- du 07 au 11 juillet 2014
- du 25 au 29 août 2014

Le coût prévisionnel pour la Commune est établi à 6 500 euros répartis sur les associations exclusivement saint-genoises intervenant à hauteur de leur participation au projet. Le montant exact attribué à chaque association n'étant pas, à ce jour, déterminé, la répartition par association sera précisée par décision du Maire.

## **7. Découverte du Tennis de Table**

### **Association de Tennis de Table de Saint-Genis-Laval.**

Action non éligible maintenue, favorisant l'insertion et la socialisation par la pratique du tennis de table.

Il s'agit de mettre les compétences des animateurs sportifs au service des enfants et des jeunes afin de diversifier l'offre des loisirs et de contribuer à leur insertion.

Trois objectifs sont visés par la dynamique de l'action :

- Favoriser l'épanouissement et contribuer à l'éducation de l'enfant;
- Contribuer à l'animation de la vie communale en diversifiant l'offre de loisirs;
- Proposer une action de découverte et d'initiation au tennis de table.

Le coût prévisionnel pour la Commune est établi à 4 500 euros.

## **8. Animation d'un Conseil Municipal Enfants**

### **Ville de Saint-Genis-Laval**

Action non éligible maintenue.

Prise en charge de 35% du poste de l'animatrice Jeunesse.

Trois objectifs sont visés par la dynamique de l'action :

- Donner la parole aux enfants pour participer à la vie de leur commune;
- Favoriser les liens entre enfants, élus municipaux et acteurs locaux;
- Permettre aux enfants une formation à la citoyenneté.

Le coût prévisionnel pour la Commune est établi à 12 014 euros.

## **9. Coordination Jeunesse (Projet J6)**

### **Ville de Saint-Genis-Laval**

Cette action comprend d'une part, le soutien administratif et financier du Projet Éducatif Local pour l'ensemble des activités péri et extra-scolaires sur le territoire communal (50% ETP).

Assurer une assistance administrative et financière des projets gérés par le Service Jeunesse.

Trois objectifs sont visés par la dynamique de l'action :

- Assister le coordinateur du projet jeunesse dans les tâches administratives et financières;
- Assurer la gestion administrative du Projet Éducatif Local, le classement et le suivi des dossiers;
- Assurer le secrétariat du Projet Éducatif Local de Saint-Genis-Laval.

D'autre part, l'action prend en compte l'intégralité du poste de coordinateur Jeunesse. Celui-ci assume des missions d'animation - coordination du Projet Éducatif Local, de gestion administrative du Projet Éducatif Local et d'évaluation.

En particulier, il organise et coordonne la mise en place des différents dispositifs éducatifs en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Il mobilise sur ces dispositifs les différents acteurs sociaux locaux (associations, services municipaux, écoles, collèges, MDR...) et départementaux (DDCS, CAF, Préfecture...) pour la mise en place de dynamiques partenariales à l'échelle du territoire communal. Dans ce cadre, il assure notamment la coordination et l'animation du partenariat. Il favorise l'interaction entre les différents projets, les différentes actions, les différents partenaires et les différents secteurs. Il élabore et anime le dispositif de suivi et d'évaluation des différents dispositifs du PEL et impulse de nouvelles initiatives, réflexions et objectifs de développement du secteur Jeunesse.

Le coût prévisionnel pour la Commune est établi à 51 725 euros.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser par décision la participation de la Ville aux différents porteurs de projets des opérations « Ville Vie Vacances » année 2014.

<b>Projets Associatifs</b>	<b>Porteurs du projet</b>	<b>À verser CEJ 2014</b>
AL Projet Jeunes CSCB (projet J1)	CSCB	15 736,00 €
ALSH Enfants CSCB (projet J3)	CSCB	41 387,00 €
ALSH Enfants CLESG (projet J4)	CLESG	65 683,00 €
Opérations Sports Été 2014	Associations sportives	6 500,00€
Tennis de Table	Association Tennis de Table de Saint-Genis-Laval	4 500,00 €
<b>Total projets associatifs</b>		<b>133 806,00 €</b>

Projets Municipaux		
ALSH Enfants MQC (projet J5)	Mairie de Saint-Genis-Laval	61 000,00 €
Séjours de Vacances	Mairie de Saint-Genis-Laval	30 300,00 €
Animation d'un CME	Mairie de Saint-Genis-Laval	12 014,00 €
Coordination Jeunesse (projet J6)	Mairie de Saint-Genis-Laval	51 725,00 €
<b>Total projets municipaux</b>		<b>155 039,00 €</b>

**Yves CRUBELLIER** : « Monsieur le Maire, il faut savoir, j'ai des enfants, vous en avez eus. À force d'avoir des aides, des aides, des aides ... On est suffisamment aidé par la CAF pour avoir des vacances. Je prends mon cas puisqu'apparemment on ne vit pas pareil. J'ai des enfants. Pour les camps de louveteaux-louvettes auxquels ils participent, pour dix jours, l'association nous demande 240 euros; la CAF nous verse 100 euros et le reste est à notre charge. Cela suffit aussi largement; il y a des structures qui donnent et font des voyages. Donc on redonne encore à longueur de temps, à droite à gauche. Qu'il y ait des sommes consacrées à la jeunesse, je veux bien mais à force cela commence à faire beaucoup. Plus à droite, à gauche ..., cela fait des vacances gratuites et les gens doivent savoir que quand on est parent les vacances ce n'est pas un dû mais un résultat d'efforts qu'on peut faire. Donc si on ne peut pas partir à l'autre bout de la France, on peut aller au parc de Beauregard, cela ne coûte pas très cher non plus, on peut faire des jeux de société en famille ... Vous créez des besoins à des enfants qui un jour ou l'autre travailleront et ne pourront pas se les offrir. Comment voulez-vous après aller faire travailler des gens dans une entreprise ? On offre du rêve aujourd'hui en leur disant « voilà, vous pouvez aller à la montagne, vous pouvez aller à la mer ... ». C'est très bien et très beau mais on crée des besoins et des envies que ce jeune-là, à 18-20 ans, quand il aura sa paye ne pourra même pas aller s'offrir et sera révolté contre la société ».

**Guillaume COUALLIER** : « Monsieur CRUBELLIER, je voudrais rebondir sur une action que la Ville mène depuis trois ans et qui sont les séjours de vacances. Aujourd'hui, oui, c'est vrai, je suis désolé de vous le dire, il y a des enfants qui ne peuvent pas partir en vacances. Qu'on puisse leur donner une aide à travers la CAF ou à travers la Ville, il faut savoir que ce qu'on a mis en place au niveau des séjours de vacances depuis trois ans on ne le fait pas gratuitement pour les familles; on le fait comme pour la restauration scolaire, c'est-à-dire au quotient familial. Ces enfants qui ne sont jamais partis ne partent pas forcément loin, Monsieur CRUBELLIER, ni même à l'autre bout de la France. Ils ne partent parfois même que quatre ou cinq jours, dans la Drôme ou en Ardèche, et cela leur suffit. Du coup ce sont des enfants et des jeunes qui ne sont jamais partis et qui quand ils reviennent - on parlait aussi tout à l'heure d'insertion sociale - ont un plus, changent ».

**Mohamed GUOUGUENI** : « Cela confirme bien encore une fois qu'on n'est pas sur le même projet politique et qu'il y a une vraie frontière entre nous. Simplement si vous avez l'honnêteté intellectuelle, il n'est pas question de gratuité. Deuxièmement, Monsieur CRUBELLIER, vous vous positionnez en tant qu'élu, j'aimerais que vous ayez une vision en terme d'intérêt général et non pas d'un point de vue personnel, ce qui sous-entendrait par exemple que pour quelqu'un qui n'a pas d'enfant il devrait voter contre. C'est n'importe quoi. Il ne faut pas avoir une position à titre personnel mais ayez une position en terme d'élu : vous êtes représentant et défenseur de l'intérêt général. Ce qui est demandé dans votre rôle d'élu c'est de vous positionner dans le cadre de l'intérêt général ».

**Mylène MILLET** : « Pour compléter, si on regarde les statistiques qui ont été fournies récemment par le Secours catholique, il y a un enfant sur deux qui ne part pas en vacances. Cela me révolte de savoir qu'il y a des enfants qui ne partent pas en vacances. Donc si on peut aider quelques Saint-Genois, quelques enfants saint-genois à partir en vacances, je trouve que c'est une responsabilité de la Ville et je trouve exemplaire cette action qui est menée. Ce n'est pas pour partir à l'autre bout du monde. C'est aussi le même principe quand on aide des jeunes par la Bourse Municipale des Jeunes (BMJ) à accomplir par exemple des projets dans le cadre du scoutisme notamment et autres à l'étranger. Des vacances, ce n'est pas simplement un luxe; c'est aussi ce qui va vous permettre derrière de rencontrer d'autres personnes que vous n'avez pas forcément

*l'habitude de côtoyer. Vous savez très bien que si on reste toujours entre les mêmes personnes, il y a aussi un risque justement de déraiper éventuellement, d'être confronté à d'autres; cela permet de grandir, de s'éveiller et peut-être aussi à la rentrée d'avoir des choses à échanger avec les autres et de mieux s'insérer dans une classe. Donc le bénéfice n'est pas forcément à l'instant T; la réussite ne se mesure pas forcément à l'année suivante, elle se mesure sur les années. Quand vous évoquiez tout à l'heure les quartiers, je pensais aux statistiques qui sont sur Saint-Genis-Laval. Contrairement à ce que vous pensez, la majorité des « décrocheurs » sur Saint-Genis-Laval ne se situe pas dans les quartiers; ils sont identifiés plutôt dans le centre ville. Donc je pense qu'il faut essayer d'avoir un esprit assez ouvert et se dire que ce que l'on mise aujourd'hui sur les enfants c'est de la réussite pour plus tard. Et je voulais simplement terminer en vous disant que ce projet de vacances on l'a également étendu aux personnes âgées de la commune, parce qu'il y a aussi, contrairement à ce que vous pensez, beaucoup de personnes âgées qui ne partent pas en vacances. Le succès qu'on a rencontré par rapport à ce programme, c'est le même que pour la jeunesse. Alors je crois qu'on va faire comme mon collègue bientôt on ne va pas faire seulement un séjour mais on va en faire trois ».*

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**  
Motion adoptée par 30 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 0.

Contre  
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

## **9 - JEUNESSE**

### **Animations Ville Vie Vacances 2014**

*Rapporteur : Madame Bernadette VIVES-MALATRAIT*

La période des vacances scolaires révèle parfois une inégalité d'accès aux loisirs et est souvent marquée par l'inoccupation des jeunes en âge d'être scolarisés.

En réponse à cette situation, le programme « Ville Vie Vacances », composante essentielle de la politique jeunesse, favorise au cours des différentes vacances scolaires une prise en charge éducative par un accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs pour des enfants et des jeunes sans activité et en difficulté.

Le dispositif Ville Vie Vacances, volet animations, s'adresse en priorité à tous les jeunes, filles et garçons, âgés de 11 à 18 ans, résidant dans les quartiers des agglomérations en Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), même si, dans la mesure du possible, les activités proposées doivent favoriser le brassage et la rencontre des publics.

Depuis juin 2010, dans le cadre de la définition d'une véritable politique en direction des jeunes saint-geinois, la Ville, à travers le service Jeunesse, est devenue le référent pour les associations socio-éducatives et les partenaires associés du territoire et coordonne à ce titre les différents dispositifs liés à la Jeunesse et le partenariat avec les acteurs locaux. Ainsi assure-t-elle aussi la gestion du Comité Local VVV.

Chaque trimestre, le Comité local regroupant les partenaires financiers (État et CAF), les structures socio-éducatives porteuses de projets, l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et de l'Adulte (ADSEA) et le service Jeunesse se réunissent pour débattre des futurs projets qui seront mis en place au cours des vacances scolaires et qui seront par la suite défendus pour validation par la cellule départementale des VVV.

Les projets doivent mettre l'accent sur la qualité éducative au détriment d'une démarche de simple consommation de loisirs tout en proposant une ouverture au monde extérieur et en développant des actions à contenu citoyen et civique.

En 2014, l'enveloppe inscrite par la Ville est de 10 000 €, tenant compte des actions à venir qui seront menées par la Maison de Quartier des Collonges, le Centre Social et Culturel des Barolles et l'ADSEA.

Dans le même temps, et comme l'année précédente l'enveloppe de l'État (participation attendue : 13 000 €) ne sera pas confiée à la Ville, mais versée directement aux porteurs de projets. Aussi les associations concernées et porteurs de projet devront fournir un bilan de leur action à l'issue de chaque période de vacances scolaires.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser par décision la participation de la Ville aux différents porteurs de projets des opérations « Ville Vie Vacances » année 2014.

**Evan CHEDAILLE :** « *Prise en charge pendant les vacances des jeunes en difficulté afin de pouvoir s'épanouir en participant à des activités sportives et culturelles : certes, il y en a, et même de plus en plus, on ne peut nier cette évidence mais quels sont les critères retenus pour être considéré comme en difficulté ?*

*Lorsque l'on voit nombre d'enfants et de jeunes vêtus à la dernière mode avec des vêtements et des chaussures de marque, et le téléphone le plus récent ou presque à la main et bien entendu l'abonnement allant de paire, il est difficile d'imaginer certains jeunes en grande difficulté. Pourtant ce dispositif s'adresse à eux puisqu'ils résident dans les quartiers des agglomérations en contrat urbain social. Que deviennent ceux qui vivent ailleurs et dont les parents au fil du temps ont vu leur pouvoir d'achat s'éroder ? Eux aussi sont maintenant en difficulté. Est-ce à dire que leurs enfants ne sont pas les bienvenus parce qu'ils vivent dans d'autres quartiers ? ».*

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**  
Motion adoptée par 30 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 0.

Contre  
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

## **10 - ENSEIGNEMENT**

### **Rentrée scolaire 2014**

*Rapporteur : Monsieur Yves DELAGOUTTE*

Dans le cadre de l'application du décret ministériel du 24 janvier 2013, le Conseil Municipal du 09 janvier 2014, après une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes, a arrêté les horaires de la semaine scolaire pour les écoles maternelles et élémentaires publiques selon le scénario suivant :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30/12h et 14h/15h45
- mercredi : 8h30/11h30

Si l'un des objectifs vise à « alléger » la journée scolaire et prendre en compte la question de la chronobiologie de l'enfant, c'est également pour favoriser, à travers des activités de découverte et d'éveil, la réussite éducative des enfants.

Ainsi a été travaillée une organisation après le temps de l'école, c'est-à-dire à partir de 15h45 sur la base des réflexions issues de la concertation.

Cette organisation est différente entre la maternelle et l'élémentaire.

- En maternelle, il sera proposé un temps de loisirs avec projet d'activités à partir de 15h45 jusqu'à 16h45.  
D'un point de vue technique, la Ville met en place un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) selon les normes et textes en vigueur, encadré par du personnel qualifié [ATSEM, directeur diplômé, BAFD] et fondé sur un projet pédagogique en cours d'élaboration.
- En élémentaire, il a été réfléchi à l'organisation du temps de l'enfant au-delà de 15h45 avec pour chaque jour de la semaine quatre possibilités offertes jusqu'à 16h45 et/ou 17h30 :
  - « Je rentre à la maison » à 15h45;

- « Temps de loisirs » de 15h45 à 16h45 ou 17h30;
- « Temps d'ateliers découverte » de 15h45 à 16h45 ou de 15h45 à 17h30;
- « Je fais mes leçons » de 15h45 à 16h45.

- Concernant les temps de loisirs, cela consiste à offrir à l'enfant un temps libre d'activités de loisirs type « ALSH ». L'enfant, selon les besoins exprimés par sa famille, pourra y rester jusqu'à 16h45 ou 17h30.

D'un point de vue technique, la Ville s'appuie sur des animateurs qu'elle doit recruter, ainsi que sur ceux mis à disposition des accueils de loisirs de la Maison de quartier, du centre social et du CLESG.

La présente délibération autorise ainsi la création de 15 postes d'animateurs vacataires au maximum et leur rémunération.

- Concernant les ateliers « découverte », ces activités cohérentes avec les projets éducatifs des écoles viseront à inventer de nouvelles approches culturelles, sportives, scientifiques et environnementales.

Afin de proposer des activités de qualité, deux durées seront proposées aux enfants : des ateliers « courts » jusqu'à 16h45 et des ateliers « longs » jusqu'à 17h30.

Aussi, pour enrichir l'offre éducative, permettre de mettre en valeur les richesses locales et le savoir-faire d'acteurs spécialisés issus du partenariat associatif du territoire, la Ville a lancé un appel à projets sur ces deux temps.

La consultation permet ainsi d'organiser sur chaque groupe scolaire chaque soir des ateliers, au total pour plus de 300 enfants. Les spécialités sont réparties à 45% en ateliers sportifs, 45% artistiques et culturels et 10% scientifiques, et environnement. Ils sont organisés par cycle « trimestriel » et permettent ainsi une rotation sur chaque groupe scolaire.

La présente délibération autorise la signature de conventions avec les prestataires retenus.

- Concernant le temps « Je fais mes leçons », il vise à proposer aux enfants un temps pendant lequel il pourra faire son travail scolaire. Cette étude surveillée sera encadrée par du personnel qualifié [enseignants ou non selon le besoin] recruté par la Ville.

La présente délibération autorise la création de vacances d'études surveillées et détermine le montant de la rémunération.

Parallèlement à cette organisation et pour prendre en compte les contraintes des familles, la Ville prendra en charge l'accueil des enfants sur les temps suivants :

- chaque jour à partir de 13h30;
- le mercredi de 11h30 à 12h.

Par ailleurs, si la restauration scolaire ne sera pas ouverte le mercredi, pour les enfants inscrits au centre de loisirs le mercredi après-midi, une organisation a été travaillée avec les structures qui viendront chercher à l'école les enfants et assureront leur déjeuner.

Cette nouvelle structuration du temps de la semaine pour un jeune élève saint-genois s'inscrit pleinement dans le cadre du projet de territoire qui vise à prendre en compte son épanouissement, sa réussite et s'appuie sur le partenariat et le savoir-faire développé par l'ensemble des acteurs du territoire (associations, Éducation nationale, Ville ...).

Si l'État accompagne aujourd'hui cette mise en œuvre à hauteur de 50 €/an et par enfant, l'organisation proposée repose sur une offre éducative large et ouverte à tous.

Aussi, sans que la tarification reflète le coût du service proposé, la Ville souhaite mettre en œuvre une participation des familles afin, d'une part, de les sensibiliser au coût de la prestation, d'autre part, limiter l'impact financier qui en découle.

Bien évidemment, la composition et les ressources de la famille seront prises en compte. Il est proposé de retenir le principe de 1 € par semaine et par enfant pour la tranche la plus élevée et d'appliquer un coefficient dégressif jusqu'à la tranche 1 et un coefficient multiplicateur à 3 pour les extérieurs. Le paiement sera, lors de l'inscription, en pré-paiement trimestriel. Ainsi pour le premier trimestre, jusqu'à Noël, la tarification sera la suivante :

	T1 0 - 316€	T2 316.01€ - 674€	T3 674.01€ - 1012€	T4 au-delà de 1012.01 €	Extérieur
Coefficient / T4	0.4	0.6	0.8	1	3
Pour le 1 <sup>er</sup> trimestre pour 1 enfant	6 €	8 €	11 €	14 €	42 €
Annuellement pour 1 enfant	14 €	21 €	29 €	36 €	108 €

La présente délibération instaurera donc un système de tarification au quotient pour les familles.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à créer 15 postes de vacataires au maximum pour compléter l'offre périscolaire proposée; fixer les taux de rémunération des encadrants des activités ; signer les conventions avec les différents porteurs de projets et adopter un système de tarification adapté aux familles selon un barème de quotient.

Typologie d'activités	Catégorie	Taux horaire
« Je fais mes leçons »	Professeur des écoles quel que soit le grade	21,86 €
	Personnel non enseignant	15 €
« Surveillance »	Adulte	9,53 €
« Autres activités »	Adulte ou étudiant majeur sans diplôme	11,50 €
	Adulte ou étudiant majeur titulaire d'un BAFA	15 €
	Adulte ou étudiant majeur titulaire d'un diplôme supérieur au BAFA	19,45 €

**Monsieur le Maire :** « Parallèlement à cette démarche d'organisation a été mené un véritable appel à projets en direction des partenaires de la Ville (associatifs, culturels, sportifs, environnementaux, scientifiques ...). Nous nous sommes adressés à l'ensemble du tissu de la ville qui bénéficie par ailleurs de subventions. Nous travaillons en partenariat; quand on parle de porteurs de projets, ce sont ces associations-là qui viendront faire des TAP, c'est-à-dire des Temps d'Activités Périscolaires, avec des animateurs de qualité bien sûr. Au-delà de la réorganisation il y a eu tout un travail - aujourd'hui il s'agit d'un travail abouti quasiment avec l'ensemble des partenaires - qui permettra de mettre en route dès le 2 septembre des activités de qualité. C'est le choix que nous avons fait à Saint-Genis-Laval ».

**Stéphanie PATAUD :** « Dans un premier temps nous souhaitons souligner que les horaires du matin, 8h30 - 12h, avec cinq matinées dans la semaine continues ne sont pas adaptés aux rythmes des enfants, particulièrement des plus jeunes. Ils vont engendrer une grande fatigabilité en raison de l'amplitude horaire de 3h30. De plus pour les enfants scolarisés en maternelle, surtout les tout-petits puisqu'on accueille des enfants nés de janvier à mai 2012 sur le groupe scolaire Guilloux, les petits et les moyens, il devra être repensé avec sûrement deux temps de pause au lieu d'un et une réorganisation des activités d'apprentissage. Dans un second temps nous nous interrogeons sur l'accueil à la cantine. Comment pouvez-vous évaluer le nombre d'enfants à la cantine ? Le taux d'encadrement sera-t-il suffisant pour accueillir les enfants sachant que les élèves peuvent arriver dès 13h30 alors que les enseignants prennent leur service à 13h50 ? Donc ce seront les ATSEM qui devront coucher les enfants de maternelle sans leurs enseignants. A quel moment vont se dérouler les activités pédagogiques complémentaires sachant que le temps de pause méridienne doit être égal à 1h30 minimum ? ».



**Jean-Philippe LACROIX** : « D'une manière générale concernant cette réforme, nous pensons que c'est une réforme voulue par Monsieur PEILLON qui est bâclée, menée sans véritable concertation avec les principaux acteurs et qui ne va certainement pas alléger la semaine pour les enfants mais bien l'alourdir. Donc au final les enfants seront bien évidemment plus fatigués et vont sans doute moins bien apprendre.

Les quatre propositions après 15h45 paraissent alléchantes. En revanche la gestion au quotidien semble bien complexe. Les parents et surtout les enfants vont-ils s'y retrouver sachant que les enfants ont besoin de repère pour se structurer ? Pouvez-vous nous assurer que le taux d'encadrement sera suffisant avec la mise en place de quarante ateliers par jour sachant que quinze animateurs au maximum seront recrutés ? Comment les liens sont-ils humainement assurés d'un atelier ou d'une activité à l'autre ? Quels sont les critères retenus pour les inscriptions aux ateliers ?

Pour conclure, cette proposition nous paraît vraiment complexe, difficile à mettre en place, pas vraiment adaptée aux rythmes des enfants, notamment sur la matinée (3h30 de cours) et sans garantie à ce jour sur le nombre suffisant d'intervenants formés à encadrer les enfants ».

**Bernadette PIERONI** : « On voulait savoir quels étaient les revenus pris en compte pour le calcul des barèmes, ce que vous appelez « tranche ». Ensuite nous aimerions également savoir quelle organisation est prévue pour les temps de repas le mercredi, les éventuels trajets de l'école au lieu de l'activité. Le coût est-il calculé ? Après 16h45 ou 17h30, est-ce qu'il y a quelque chose de prévu pour les enfants dont les parents travaillent ? On ne se souvient pas de vous avoir entendu dire pendant votre campagne électorale qu'il y aurait des frais pour les parents ».

**Monsieur le Maire** : « Vous savez Monsieur LACROIX, nous, on a fait le pari de la réussite de l'activité de ces nouveaux rythmes scolaires. Nous avons déjà à Saint-Genis-Laval une organisation et des interventions sur le temps scolaire ; on a donc redéployé prioritairement les moyens d'une manière un peu différente. Vous avez un jugement - je ne reviendrai pas sur le débat qui a entouré la réforme -, néanmoins il y a un sondage qui précise que 69 % des Français et 67 % des parents d'élèves estiment que cette concentration des enseignements le matin permet aux écoliers de bénéficier de bonnes conditions pour mieux apprendre. Il semblerait que l'ensemble des chronobiologistes pense qu'effectivement le matin c'est un peu mieux même si d'autres disent le contraire. C'est pour cela que nous avons étendu la durée de 8h30 à 12h. Souvent on confond la durée de la journée scolaire avec la durée d'enseignement. Aujourd'hui on allège bien le rythme scolaire, on allège bien la durée de l'enseignement pendant la journée au profit du mercredi. Après chacun a son opinion.

Concernant les taux d'encadrement, on a déjà du personnel encadrant; ce ne sont pas les quinze nouveaux postes qui vont animer les 80 ateliers. Je vous rassure Monsieur LACROIX. Les encadrants internes en mairie seront redéployés sur les ateliers, les partenaires également mettront du personnel (on a une convention avec eux). On va organiser également un accueil ALSH.

Et puis ceux qui s'inquiètent, je le dis et je voudrais les rassurer en même temps, les changements sont mineurs. C'est même mieux d'ailleurs dans un sens puisque le mercredi c'est jusqu'à midi et on sait que beaucoup de parents finissent vers midi et auront la possibilité de venir chercher leurs enfants. Le soir, il n'y a rien de changé : les parents choisiront la durée où ils veulent que leurs enfants restent à l'école (15h45, 16h30, 16h45, 17h30). Après, Madame PIERONI, quand à 17h30 il n'y a plus d'étude ou autre, les parents, avec ou sans rythmes scolaires, ont d'autres solutions de garde. Il y a tout l'accueil péri et post-scolaire, il y a toutes les associations qui font des activités.

On a donné la possibilité également de rentrer à 15h45 parce qu'on a discuté, on a essayé d'écouter les partenaires. A 15h45 cela va permettre à quelques associations de compenser le mercredi matin où ils ne pourront plus faire de cours, donc d'essayer pour un certain nombre de familles de faire des choses à 15h45. Donc il n'y a rien de changé, Madame PIERONI après 17h30.

Concernant la cantine, aujourd'hui la restauration scolaire n'existe pas le mercredi. On a fait le choix de laisser cette activité au secteur périscolaire du mercredi après-midi : cela évite d'avoir un temps d'enseignement, un temps méridien intermédiaire avec d'autres personnes, puis encore un autre moment associatif. Cela permet, après le rythme scolaire aux enfants, à partir de 11h30 - 12h, d'avoir leur activité comme ils l'ont aujourd'hui le mercredi. Personne ne dit aujourd'hui que le mercredi de 8h à 18h c'est trop long. Ils auront l'après-midi ; il n'y a pas de difficultés particulières.

*Pour les déplacements, les choses sont organisées. Il y a deux minibus existants qui serviront à faire les transports. On ne bouleverse pas les choses, au contraire on donne des possibilités supplémentaires et des facilités. J'ai eu une maman aujourd'hui qui était contente que le mercredi elle puisse aller jusqu'à midi parce que cela va lui permettre d'aller récupérer son enfant en primaire et son enfant en maternelle. On a plutôt assoupli les choses et amélioré la vie des familles.*

*Sur la participation, ce que j'ai dit c'est que l'objectif était une charge maximale supplémentaire de 100 000 euros. Aujourd'hui on paie déjà des animateurs, des ETAPS, une intervenante en musique. Ce montant est important mais raisonnable parce que nous privilégions le redéploiement de moyens. En effet, tous ces gens-là sont déjà payés.*

*Concernant la participation des familles, aujourd'hui les parents à partir de 16h30 font bien garder leurs enfants dans une association où ils paient je crois 1,50 € de l'heure. Et là, à partir de 15h45 on leur donne la possibilité de 1 euro par semaine. Donc ils vont bien payer moins cher. Ensuite le mercredi matin, ils seront à l'école. Aujourd'hui les enfants sont gardés dans des associations, les parents paient, au quotient familial certes mais ils paient bien. Moi, le souhait que j'avais, c'est de faire en sorte que la charge soit à peu près équivalente pour les familles, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas de coût supplémentaire. Aujourd'hui je pense même que ce sera plutôt un coût inférieur. La gratuité n'existe pas parce qu'il y a toujours quelqu'un qui paye. On a essayé de prendre le meilleur de la réforme, avec les atouts que nous avons à Saint-Genis-Laval, avec déjà les activités périscolaires qui étaient présentes sur la ville.*

*Vous dire que le 02 septembre tout sera parfait, je ne suis pas sûr que ce soit rôdé à 100%; je pense que cela devrait être du 95%. On aura cette période de rodage. Ensuite on aura cet échange avec les parents, dans le cadre de la concertation qui sera maintenu : c'est plus de 80 personnes concernées, 23 heures de réunion. Dans un an on fera le point, on fera les adaptations nécessaires ensemble si vous le souhaitez. On pourra avoir ce recul de l'expérience et puis de dire cela il faut le caler différemment ... Je rappelle également que les ateliers tourneront par école.*

*Vous savez, quand on a fait découvrir à des enfants des choses qu'ils n'auraient pas découvertes, telle que la musique dans le cadre du festival, je pense qu'on a joué notre rôle d'élu, notre rôle d'élu est noble. On peut être fier de le faire collectivement et c'est ce qu'on essaye de faire tous les jours, faire découvrir à des enfants qu'ils n'ont pas la même chance que d'autres. Et c'est ce qu'on essaye de faire avec les rythmes scolaires. On fait le pari de la réussite en mettant des intervenants de qualité pour pouvoir réussir et on verra ce qu'il se passe dans un an. On ne va pas faire une politique de la ville au gré des déclarations des uns et des autres, et des changements, on a avancé, on a travaillé avec les associations on va continuer le travail qu'on a fait avec eux par respect. On essaie de faire un projet éducatif communal, qui soit partagé. Je comprends les inquiétudes, les attentes des uns et des autres, du monde éducatif, les enseignants les plus avertis avancent et suivent et verront que finalement ça ne se passe pas si mal que ça, et c'est peut-être en travaillant avec eux qu'on pourra faire évoluer les choses. Je suis plutôt d'un optimisme dans l'action ».*

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**  
Motion adoptée par 30 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 0

Contre  
Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX

## **11. ENSEIGNEMENT**

**Indemnité de logement des instituteurs - Fixation des taux pour l'année 2013**

**Rapporteur : Madame Marie-Paule GAY**

Chaque année, les services de la Préfecture du Rhône adressent aux mairies du département un arrêté fixant les taux de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour validation. Ces indemnités sont versées par l'État aux instituteurs non logés par les villes. L'instituteur qui refuse un logement convenable mis à sa disposition par la commune ou qui quitte ce logement de son plein gré ne peut prétendre à aucune indemnité représentative de logement. Par ailleurs, deux instituteurs mariés ensemble n'ont droit qu'à un logement ou à

défaut à une indemnité s'ils ont leur résidence administrative dans la même commune ou dans deux communes distantes de cinq kilomètres au plus.

Lors de sa séance du 12 novembre 2013, le comité de finances locales, après consultation du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale, a décidé de stabiliser pour l'année 2013 le taux départemental de l'indemnité de logement des instituteurs (IRL) versée aux instituteurs non logés (un enseignant est concerné sur Saint-Genis-Laval).

Aussi, conformément à l'arrêté préfectoral n°E- 2014-177 du 18 avril 2014, il convient de délibérer sur les taux suivants :

- 192,80 € par mois pour les instituteurs célibataires, veufs ou divorcés sans enfant à charge;
- 241 € par mois pour les instituteurs mariés avec ou sans enfant à charge et les instituteurs célibataires, veufs ou divorcés avec enfants à charge.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de valider les taux de l'indemnité représentative de logement versée aux instituteurs non logés tels que précisés ci-dessus.

Le Conseil Municipal procède au vote :

### LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

## 12. ENSEIGNEMENT

### Subvention projets d'écoles 2014

Rapporteur : Madame Pascale ROTIVEL

Les subventions de fonctionnement ont été votées lors du Conseil Municipal du 24 avril. Cependant, deux modifications doivent être apportés sur le secteur enseignement.

En effet, la subvention de 7 700 € affectée à l'école élémentaire Guilloux doit être répartie entre deux bénéficiaires distincts : l'école maternelle Guilloux (2 000 €) et l'école élémentaire (5 700 €).

Ces 2 000 € viendront participer au financement d'un projet Théâtre mené en collaboration avec « La Mouche » au même titre que ceux financés pour les maternelles Bergier (« Hôpital des nounours à la Mouche») et P.Frantz (« De l'écoute musicale à la production sonore » à la Salle d'Assemblée).

En outre, l'enveloppe de 5 000 € destinée aux projets pluriannuels des écoles correspond à un montant forfaitaire de 100 € par classe. Au vu du nombre de classes, le montant total doit être porté à 6 100 € et les subventions affectées aux bénéficiaires listés ci-après.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution des subventions liées aux projets des écoles. telles que détaillées ci-dessous et dans les conditions énoncées,

Objet	Nom de l'organisme	Montant	Subvention soumise à justificatif
Projets pluriannuels	Maternelle Guilloux	700,00 €	Descriptif projet
Projets pluriannuels	Maternelle P. Frantz	600,00 €	Descriptif projet
Projets pluriannuels	Maternelle Bergier	800,00 €	Descriptif projet
Projets pluriannuels	Élémentaire Guilloux	1 200,00 €	Descriptif projet
Projets pluriannuels	Élémentaire P. Frantz	1 100,00 €	Descriptif projet
Projets pluriannuels	Élémentaire Mouton	1 700,00 €	Descriptif projet
<b>Total projets pluriannuels</b>		<b>6 100,00 €</b>	
Projet d'école	<b>Projet d'école maternelle Guilloux</b>	2 000,00 €	Descriptif projet
Projet d'école	<b>Projet d'école élémentaire Guilloux</b>	5 700,00 €	Descriptif projet

Le Conseil Municipal procède au vote :

## LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

### **13. MARCHÉS PUBLICS**

#### **Groupement de commandes - Assurance statutaire**

*Rapporteur : Madame Anne-Marie JANAS*

La Ville de Saint-Genis-Laval a conclu, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 par le biais d'un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale, un contrat d'assurance garantissant, pour une durée d'un an, les risques statutaires.

Les garanties pour lesquelles la Ville est remboursée après un délai de carence s'appliquent à l'ensemble des agents titulaires et stagiaires relevant de la CNRACL. Les événements couverts concernent le décès, l'accident du travail, les maladies professionnelles, les maladies ordinaires ou accidents de la vie privée, les maladies graves, la maternité et l'adoption.

Ce contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2014, il convient d'organiser les modalités de la consultation des entreprises pour l'attribution du nouveau marché relatif à cet objet.

L'analyse des besoins montre que le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Genis-Laval doit également s'assurer une couverture pour les mêmes risques.

Aussi, et comme le prévoit l'article 8 du code des marchés publics, il apparaît opportun d'associer cet établissement public à la procédure de passation et de conclure une convention de groupement de commandes avec celui-ci.

Une telle option permettra aux deux structures, outre la facilitation de la gestion de la procédure de passation du marché, de réaliser des économies d'échelles importantes.

Les caractéristiques de ce groupement de commandes sont reprises dans la convention annexée au présent projet de délibération. Cette convention a pour objectif de définir les modalités de fonctionnement et d'organisation administrative, technique et financière du groupement de commandes.

Une procédure commune à la Ville et au Centre Communal d'Action Sociale sera engagée conformément au code des marchés publics.

Compte tenu du montant des primes pour les risques à couvrir, la procédure de passation sera celle de l'appel d'offre ouvert prévue par les articles 57 à 59 du code des marchés publics.

Un contrat sera conclu pour chaque membre du groupement, chaque membre du groupement assumant le règlement des prestations qui lui incombent.

Parallèlement, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale se prononcera sur l'approbation de cette convention de groupement de commandes lors de sa séance du 20 juin 2014.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention annexée à la présente délibération ayant pour objet la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Genis-Laval pour le marché public relatif à l'assurance statutaire, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal procède au vote :

## LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

#### **14. MARCHÉS PUBLICS**

##### **Groupement de commandes - Exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux**

*Rapporteur : Madame Karine GUERIN*

La Ville de Saint-Genis-Laval et le Centre Communal d'Action Sociale ont conclu, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, un marché ayant pour objet la fourniture de combustible, la conduite, l'entretien ainsi que la garantie totale des installations thermiques des bâtiments communaux de la Ville et comprenant donc les prestations suivantes :

- P1 Énergie (fourniture de combustible nécessaire à la production de chauffage, d'eau chaude sanitaire);
- P2 Maintenance (prestation de conduite, maintenance, entretien et suivi des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de climatisation et de ventilation);
- P3 Garantie totale (Prestation de gros entretien et de garantie totale des installations thermiques).

Ces contrats arrivant à échéance le 31 décembre 2014, il convient d'organiser les modalités de la consultation des entreprises pour l'attribution du nouveau marché.

En effet, un marché d'exploitation des installations thermiques permet d'intégrer l'ajustement des consommations de référence par avenant, il fait l'objet d'un suivi de contrôle des performances et c'est un marché à intéressement avec garantie totale.

L'analyse des besoins montre que la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Genis-Laval doivent tous deux assurer la fourniture d'énergie, la maintenance et la garantie totale pour ses propres installations.

Aussi, et comme le prévoit l'article 8 du code des marchés publics, il apparaît opportun d'associer ces deux entités publiques pour la passation de ce nouveau marché et de conclure une convention de groupement de commandes.

Une telle option permettra aux deux structures, outre la facilitation de la gestion de la procédure de passation du marché, de réaliser des économies d'échelles.

Les caractéristiques de ce groupement de commandes sont reprises dans la convention annexée à la présente délibération. Cette convention a pour objectif de définir les modalités de fonctionnement, et d'organisation administrative, technique et financière du groupement de commande.

Une procédure commune à la Ville et au Centre Communal d'Action Sociale sera engagée conformément au code des marchés publics.

Compte tenu du montant de ces prestations, la procédure de passation sera celle de l'appel d'offre ouvert prévue par les articles 57 à 59 du code des marchés publics.

Un contrat sera conclu pour chaque membre du groupement, chaque membre du groupement s'assurant de l'exécution du contrat et assumant le règlement des prestations qui lui incombent.

Parallèlement, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale se prononcera sur l'approbation de cette convention de groupement de commandes lors de sa séance du 20 juin 2014.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention annexée à la présente délibération ayant pour objet la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Genis-Laval pour le marché d'exploitations des installations thermiques et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Monsieur CRUBELLIER :** « *Je suis toujours aussi sceptique malgré les compléments d'intervention de Monsieur BAUD en commission. J'aurais préféré que cette délibération soit faite en 2 lots puisque nous avons d'un côté un fournisseur d'énergie et de l'autre côté du matériel d'entretien avec des contrats de maintenance, de la rénovation. Là aussi, on voit bien qui peut répondre à ce genre d'appel d'offres, c'est que les grandes sociétés, les DALKIA,*

les VÉOLIA, donc on supprime la PME-PMI qui ne sait pas faire de la vente d'énergie et qui sait peut-être très bien réparer, entretenir etc, c'est un cas concret qu'on enlève à des PME-PMI ».

**Monsieur le Maire :** « On n'enlève rien aux PME-PMI; les installations sont trop vastes pour elles Sur l'énergie, c'est le meilleur résultat qu'on puisse avoir car on est dans le marché dérégulé de l'énergie et en tant que grand client on a des prix plus bas que la moyenne, donc ça coûte moins cher à la ville et c'est toujours bon pour le contribuable saint-geinois ».

Le Conseil Municipal procède au vote :

#### LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

##### **15. FONCIER**

##### **Avenant portant diminution de l'emprise foncière du bail emphytéotique avec SCIC HABITAT**

*Rapporteur : Madame Odette BONTOUX*

Par convention en date du 19 juin 2013, la Commune, la communauté urbaine du Grand Lyon et la société COGEDIM ont conclu une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) afin d'aménager le secteur DARCIEUX-COLLONGES. Le projet va permettre la réalisation d'une nouvelle voirie depuis la rue Darcieux vers la rue des Collonges. Cet équipement permettra l'amélioration de la desserte du centre ville, l'accès aux nouvelles constructions (voiries, réseaux, espaces publics, zones de stationnements) et amélioreront le stationnement des différents équipements scolaires situés à proximité.

Une partie du terrain d'assiette de la future voirie et du parking situé à l'est au niveau du groupe scolaire BERGIER MOUTON sera implantée sur la parcelle cadastrée section AZ n°23, appartenant à la Commune.

Or, par acte authentique du 17 (18) juillet 1975, la Commune a donné à bail emphytéotique ladite parcelle AZ 23 à la Sauvegarde Immobilière, aujourd'hui SCIC Habitat, à compter du 1<sup>er</sup> avril 1975 pour une durée de 70 ans afin d'y construire un foyer logement pour personnes âgées.

Afin de permettre la réalisation du projet d'aménagement, la Commune et SCIC Habitat ont convenu de réduire l'emprise foncière du bail emphytéotique et de détacher l'assiette foncière supportant la future voirie et le parking pour que la Commune retrouve l'intégralité de ses droits et obligations de propriétaire sur cette emprise de terrain. Ces terrains identifiés en bleu et en jaune sur le plan ci-annexé représentent une superficie d'environ 1633 m<sup>2</sup>. La superficie exacte du terrain sera déterminée ultérieurement par un géomètre expert.

Cette modification se fera sans indemnités et sans modification du montant de la redevance annuelle du bail fixée à 1,52 euros. Tout comme pour le bail initial, ce montant déroge à l'avis de France Domaine. Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Puis, les parcelles AZ 26, AZ 56, propriétés de la Commune identifiées en orange sur le plan précité, ainsi que la parcelle identifiée en jaune ont vocation à être cédées à la Communauté Urbaine de Lyon. Une délibération spécifique sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal ultérieurement. Néanmoins, dans l'attente de la régularisation des actes notariés y afférents et sachant que les travaux relatifs au PUP doivent débiter à partir du mois de septembre 2014, il convient d'autoriser la Communauté urbaine à commencer les travaux.

Considérant l'intérêt communal d'aménager et de mettre en valeur le secteur et considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la Commune,

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant au bail emphytéotique avec SCIC Habitat et réduisant d'environ 1 633 m<sup>2</sup> la superficie du bail, de dire que cette modification se fera sans indemnités, les frais d'acte étant toutefois à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal procède au vote :

#### LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

## **16. FONCIER**

### **Bilan annuel des cessions et acquisitions au titre de l'année 2013**

*Rapporteur : Madame Maryse JOBERT-FIORE*

Dans le cadre de son projet global d'aménagement et de développement de son territoire, la Commune a développé une politique foncière ayant pour objectif notamment la requalification du territoire tout en préservant son équilibre mais aussi le développement des liaisons en mode doux. A cette fin, la Commune dispose d'un certain nombre d'outils de maîtrise foncière dont des outils d'acquisition foncière (vente, acquisition, droit de préemption urbain, baux ...).

L'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales précise que le Conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune sur son territoire et ce bilan doit être annexé au compte administratif.

Au titre du bilan établi pour l'année 2013, il résulte que les actions ainsi entreprises sont en cohérence avec les objectifs fixés par la Commune relatifs à la requalification du territoire.

En effet, les acquisitions et cessions réalisées par la Commune sont les suivantes :

1) L'acquisition par la commune de Saint-Genis-Laval auprès de la Communauté Urbaine de Lyon le 25 février 2013 d'un terrain situé 62 avenue Foch, parcelle cadastrée section CD n° 91 sur lequel est implantée une station de lavage. L'objectif de cette acquisition est de permettre à terme l'extension de la partie parc d'agrément du parc historique de Beauregard et l'aménagement d'un espace de détente paysager. Cette acquisition a été conclue moyennant le prix de cent trente et un mille neuf cent soixante euros (131 960 EUR).

2) L'acquisition par la commune de Saint-Genis-Laval auprès de Monsieur BIGUERES et Madame BERTOLA le 26 avril 2013, d'un terrain nu cadastré section AP n° 319 et 320 d'une contenance de 302 m<sup>2</sup> situé Pierre Mollon et la Charet. Cette acquisition a été conclue moyennant le prix de vingt mille euro (20 000 EUR) afin de créer un cheminement piétonnier reliant l'avenue de Gadagne et la Charretière du Fort.

3) L'acquisition par la commune de Saint-Genis-Laval auprès de la Communauté Urbaine de Lyon le 16 septembre 2013 d'une propriété située 18 rue Guilloux comprenant une maison d'habitation élevée sur cave, d'un rez-de-chaussée et d'un terrain attenant. Cette parcelle cadastrée section BH n° 47 d'une superficie de 1735 m<sup>2</sup> a été acquise au prix de sept cent quatorze mille euros (714 000 EUR). La finalité de l'opération est de procéder à une requalification complète du secteur Guilloux -Platane avec un projet d'ensemble ouvert sur le quartier.

4) L'acquisition d'un immeuble de trois étages d'une superficie de 190 m<sup>2</sup> sur un terrain situé 36 rue Pierre Fourel (section CB n° 37) d'une superficie de 273 m<sup>2</sup> auprès de la Communauté Urbaine de Lyon. L'acquisition a été conclue au prix de cent soixante dix mille euros (170 000 EUR) le 26 septembre 2013 afin de valoriser la visibilité de la police municipale et de contribuer par le biais de la réhabilitation du bâtiment au réaménagement du secteur de l'entrée sud du centre ville.

5) La vente par les communes de Saint-Genis-Laval, Chaponost, Oullins et Sainte-Foy-lès-Lyon le 11 décembre 2013 de l'École Intercommunale de Beaunant située lieudit La Chapelle de Beaunant route départementale 42, parcelles cadastrées section AA 3 et 4 d'une superficie de 5 873 m<sup>2</sup> au profit de la Communauté Urbaine de Lyon au prix de cinq cent quatre-vingt mille euros (580 000 EUR) à répartir à parts égales entre les quatre Communes.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte du bilan des cessions et acquisitions de l'année 2013.

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL PREND ACTE**

## **17. FINANCES**

### **Désignation des membres de la commission communale des impôts directs**

*Rapporteur : Monsieur Christophe GODIGNON*

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts et à l'article L2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

Si les commissaires ainsi que leurs suppléants (en nombre égal) sont désignés par le directeur des services fiscaux, cette désignation intervient sur la base d'une liste de contribuables dressée par le Conseil Municipal.

Aussi la Direction Générale des Finances Publiques nous sollicite afin de dresser une liste de 16 titulaires et 16 suppléants parmi lesquelles elle fera le choix des membres de la commission : 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

À ce titre, elle rappelle que la durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Elle demande à ce qu'au moins un commissaire titulaire et un commissaire suppléant soient domiciliés en dehors de la commune. La DGFIP attire également notre attention sur le fait que les commissaires doivent être choisis de manière à assurer une représentation équitable des personnes imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises.

La mission première de la commission est de formuler un avis sur les nouvelles valeurs locatives qui lui sont présentées par les services fiscaux, qui restent néanmoins souverains pour la décision finale.

Cela concerne principalement les constructions neuves (immeubles, maisons, locaux industriels, commerces et bureaux...) et les constructions ayant fait l'objet d'un changement : travaux d'amélioration, d'agrandissement, les piscines, les vérandas, les travaux d'extension, de rénovation de locaux industriels, commerces et bureaux.

La commission a également un rôle d'information de l'administration fiscale sur toutes les modifications des propriétés bâties de la commune afin de mettre à jour les bases d'imposition des taxes.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la liste des représentants.



Commissaires Titulaires

N°	Prénom Nom Profession	Adresse	Date de naissance	Imposable à la			Propriétaire de bois
				TH	TF	CFE	
1	Jean Dominique BOYER	18 rue de la croix rouge 69230 SAINT-GENIS-LAVAL	03/08/1945	X	X		
2	Pascal DERATHE	32 chemin de Laval 69230 SAINT-GENIS-LAVAL	16/09/1960	X	X		
3	Yves DELAGOUTTE	79 avenue Foch 69230 SAINT-GENIS-LAVAL	14/04/1940	X	X		
4	André GRILLON	50 route de Charly 69230 SAINT-GENIS-LAVAL	26/04/1942	X	X		
5	Frédéric THIOLLIER	93 route de Vourles 69230 SAINT-GENIS-LAVAL	05/11/1938	X	X		
6	Maryse JOBERT-FIORE	18 C rue Francisque Darcieux 69230 SAINT-GENIS-LAVAL	06/09/1955	X	X		
7	Marie-Paule GAY	9 allée du Marronnier 69230 SAINT-GENIS-LAVAL	26/06/1947	X	X		
8	Laurence HULOT	11 route de Vourles 69230 SAINT-GENIS-LAVAL	15/06/1970	X			
9	Alain PANTAZIAN	11 rue des Trois Grâces 69230 SAINT-GENIS-LAVAL	21/03/1942	X	X		
10	Gilles PEREYRON	46 rue des Collonges - Lot 2 69230 SAINT-GENIS-LAVAL	18/11/1954	X	X		
11	Étienne FILLOT	Les Fouillouses 69230 SAINT-GENIS-LAVAL	31/10/1949	X	X		
12	Jean-Philippe LACROIX	11 chemin du But 69230 SAINT-GENIS-LAVAL	25/02/1971	X	X		
13	Pascal BARD	7 allée de la Citadelle 69230 SAINT-GENIS-LAVAL	21/09/1958	X	X		
14	Agnès KONRAD	14 rue du 11 novembre 69230 SAINT-GENIS-LAVAL	06/07/1958	X			
<b>Personnes extérieures à la commune</b>							
1	Jean-Claude BERGER	322 route de Charly 69390 VERNAISON	06/04/1945	X	X		

Commissaires suppléants

N°	Prénom - Nom Profession	Adresse	Date de naissance	Imposable à la			Propriétaire de bois
				TH	TF	CFE	
1	Lucienne DAUTREY	6 chemin de Sacuny 69230 SAINT-GENIS-LAVAL	22/01/1961	X	X		
2	Xavier THIOLLIERE	34 avenue des Belges 69230 SAINT-GENIS-LAVAL	07/08/1968	X	X	X	
3	Michel MONNET	10 route du Millénaire 69230 SAINT-GENIS-LAVAL	04/08/1959	X	X		
4	Isabelle PICHERIT	108 av. Clemenceau - Allée 7 69230 SAINT-GENIS-LAVAL	29/04/1963	X	X		
5	Bernadette VIVES- MALATRAIT	13 rue François Vernaton 69230 SAINT-GENIS-LAVAL	17/06/1957	X	X		
6	Dominique PLANCHE	39 bis avenue des Belges 69230 SAINT-GENIS-LAVAL	25/01/1960	X			
7	Cécile BALTER	1 chemin de Lorette 69230 SAINT-GENIS-LAVAL	25/10/1951	X	X		
8	Evelyne AROLAS	57 chemin de la Tassine 69230 SAINT-GENIS-LAVAL	12/04/1952	X			
9	Catherine ALBERT-PERROT	63 route de Vourles 69230 SAINT-GENIS-LAVAL	02/06/1963	X	X		
10	Thierry MONNET	108 av. Clemenceau - Allée 2 B 69230 SAINT-GENIS-LAVAL	01/05/1963	X	X		
11	Monique GUION	90 avenue Clemenceau La Rose L'Haye - Bâtiment D5 69230 SAINT-GENIS-LAVAL	17/08/1953	X	X		
12	Bruno FAURE	32 allée Antonin Dumas 69230 SAINT-GENIS-LAVAL	10/11/1977	X	X		
13	Caroline GESTAT DE GARAMBE	La Chapelle aux Paons 7 allée de la pièce rouge 69230 SAINT-GENIS-LAVAL	16/12/1954	X	X		
14	Bernadette PIERONI	42 avenue des pépinières 69230 SAINT-GENIS-LAVAL	05/10/1953	X			
<b>Personnes extérieures à la commune</b>							
1	Thierry DUGAS	7 allée Arthur Rimbaud 69530 BRIGNAIS	25/11/1970		X	X	

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION**

## 18. FINANCES

### Approbation du Compte Administratif 2013

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

Le compte administratif 2013 retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par la Ville entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2013. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

Le budget 2013 avait été construit dans un contexte de crise, avec des perspectives de croissance française toujours revues à la baisse. Aussi la Ville avait fait le choix de diminuer ses dépenses de gestion de près de 5% pour garantir une nouvelle fois une stabilité des taux de fiscalité et limiter ainsi l'érosion de l'autofinancement afin de soutenir la capacité d'investissement et donc le soutien à l'économie et à l'emploi.

Au compte administratif 2013, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent donc à 17,42M€ et celles d'investissement à 8,65M€. Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 20,84M€ et celles d'investissement à 5,5M€.

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - Présentation générale

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses de personnel	9 038 547	Impôts et taxes	14 897 062
		Dotations et subventions	4 368 581
Charges à caractère général et de gestion courante	8 082 303	Recettes issues des services et des activités	1 166 316
		Autres produits	315 232
Frais financiers	295 318	Produits financiers	334
Charges exceptionnelles	5 085	Charges exceptionnelles	88 463
		Résultat reporté n-1	5 324
Opérations d'ordre	814 753	Opérations d'ordre	2 182
<b>Total</b>	<b>18 236 007</b>	<b>Total</b>	<b>20 843 493</b>

**Excédent de clôture de la section de fonctionnement**

**2 607 487**

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	6 309 255	Subventions	267 705
Emprunt	2 339 109	Emprunts	1 855 810
		Dotations, fonds	985 398
Autres immo. financières	25	Solde d'exécution inv. 2012	43 502
		Affectation du résultat 2012	2 393 137
Opérations d'ordre	1 769 782	Opérations d'ordre	2 582 353
Restes à réaliser dépenses 2013	1 888 460		2 297 754
<b>Total</b>	<b>12 306 632</b>	<b>Total</b>	<b>10 425 659</b>

**Besoin de financement de la section d'investissement 2013**

**1 880 972**

#### Une exécution budgétaire saine ...

L'exécution du budget 2013 de la commune fait ressortir les éléments d'équilibres suivants :

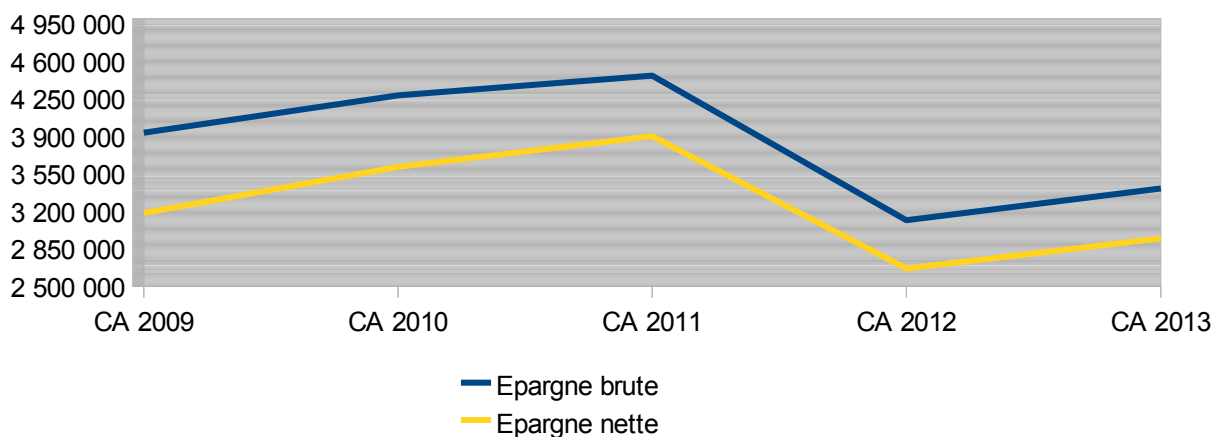
Recettes réelles de fonctionnement : 20 835 987,58€  
- Dépenses réelles de fonctionnement : 17 421 253,85€  
= Épargne brute 3 414 733,73 €

La section de financement a donc dégagé sur l'exercice un total de 3,4M€ disponibles pour :

- \* assurer la prise en charge du remboursement de la dette;
- \* participer au financement des investissements.

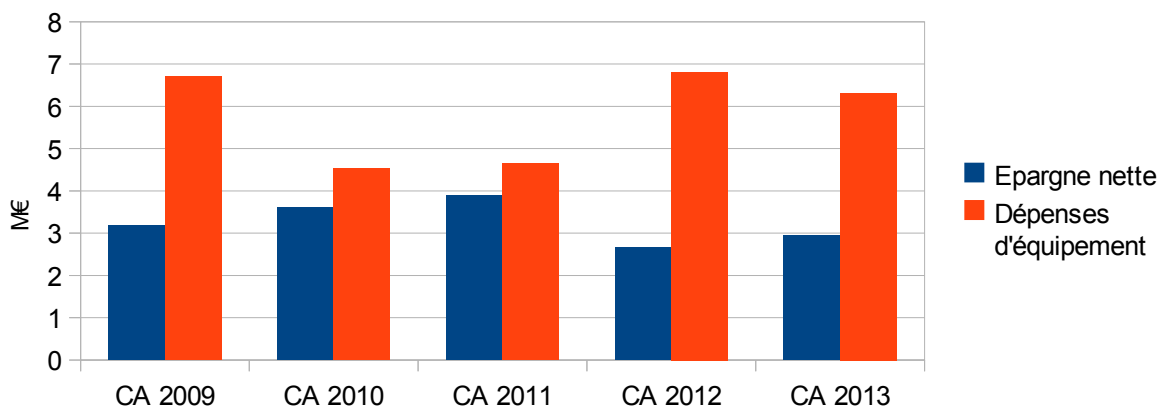
Après remboursement en capital des emprunts, l'épargne nette de la collectivité s'élève à 2,9M€ :

Épargne brute :	3 414 733,73€
- Remboursement du capital de la dette :	465 509,18€
= Épargne nette :	2 949 224,55€

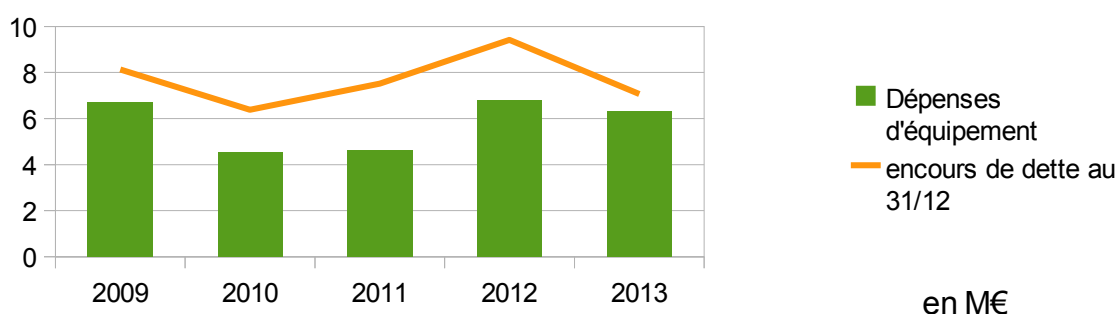


Le graphique ci-dessus traduit les efforts menés par la commune en 2013 pour atténuer la contraction de l'épargne, tendance forte observée sur l'ensemble des collectivités particulièrement en 2012 et 2013. Ainsi la maîtrise de la section de fonctionnement permet de maintenir un autofinancement indispensable au financement de la section d'investissement.

Cependant, comme l'illustre le graphique ci-dessous, si l'épargne nette est une recette indispensable, elle ne finance pas à elle seule la totalité des équipements.



L'emprunt constitue ainsi une autre source de financement à laquelle la Ville a recours, uniquement au vu de ses besoins. L'encours de dette évolue en effet uniquement au fil des investissements réalisés :



### ... au service d'une politique pour tous les Saint-Genois

Lors du vote du budget 2013, la Ville a fait le choix de diminuer ses dépenses de gestion (près de 5%) pour garantir encore une stabilité des taux de fiscalité et limiter ainsi l'érosion de l'autofinancement afin de soutenir la capacité d'investissement et donc le soutien à l'économie et à l'emploi

Les efforts menés en 2013 sur les dépenses de gestion ont donc permis de compenser les hausses de certaines dépenses incompressibles et de dégager des moyens afin de mettre l'accent sur les priorités municipales inscrites dans la poursuite des engagements formulés depuis le début du mandat et en cohérence avec l'Agenda.

Les 5 thématiques de l'A21 ont accompagné le développement des projets en 2013.

#### *1- Préserver les équilibres du territoire*

La préservation des équilibres du territoire est un enjeu fort de la politique municipale et se traduit notamment par la préservation des espaces naturels et agricoles (instauration des PENAP en 2013 sur le plateau des Barolles, Projet Nature...).

Cela passe également par un renforcement des liens entre quartiers en favorisant les déplacements (dans le cadre de la liaison Darcieux- Collonges a été réalisée la première phase avec le parking des écoles...) et l'incitation aux modes doux (la voie douce entre la rue de la Paix et la route de Vourles a été créée).

L'équilibre du territoire, c'est également la construction-réhabilitation des quartiers. A ce titre, la place des Barolles a été complètement réaménagée et la signalétique du quartier développée. Par ailleurs, la structuration de l'espace se poursuit aux Collonges avec d'une part l'implantation de la future Maison de quartier et le projet architectural voté en 2013, mais aussi l'étude réalisée pour un réaménagement du secteur Guilloux-Platane avec un pôle enfance notamment et l'ouverture de ce secteur sur le quartier.

#### *2- Favoriser les liens entre Saint-Genois*

Les actions développées en 2013 ont été tournées vers le développement des liens intergénérationnels et la mixité sociale (animations intergénérationnelles espace culturel/écoles ; petite-enfance/culture ; voyages des seniors...)

La solidarité en 2013 c'est également le renforcement de l'accompagnement des publics par le CCAS en vue de leur autonomisation tout en maintenant une enveloppe d'aides stable par rapport à 2012. C'est la lutte contre l'isolement concrétisée à travers le plan canicule, l'action seniors en vacances ou encore la semaine bleue. Enfin, la solidarité c'est également le développement de la politique du handicap par des actions de sensibilisation auprès des structures partenaires et des familles ainsi que la poursuite du Programme de Réussite Éducative ayant permis le suivi personnalisé de 51 enfants en 2013.

#### *3- Encourager le dynamisme culturel, sportif et associatif*

Les projets se sont inscrits dans une dynamique culturelle, sportive et associative : poursuite de « Mythomanies Urbaines », édition 2013 du Festival de Beauregard, dont la Journée au Parc,...

Et au-delà de ces actions, les programmes déjà lancés sur les équipements seront poursuivis : Médiathèque, Gymnase Mouton... et réaménagement d'un skatepark.

La cohésion sociétale et le vivre ensemble sont des valeurs portées par les Saint-Genois et qui se traduisent dans l'ensemble des politiques publiques développées sur le territoire. Aussi le choix a été fait en 2013 de poursuivre le soutien à la vie culturelle, sportive et associative de la ville, créatrice de liens. Le développement de la culture hors les murs et pour tous (spectacles en extérieur, prêts de documents dans les crèches et les FLPA, lectures sous parasols en été ...), l'organisation de la Fête de la Petite Enfance , la Fête de la Jeunesse et du Sport sont autant de manifestations qui s'inscrivent dans cette dynamique. La réhabilitation du skatepark offrant un lieu de partage aux différentes pratiques (vélo pour les enfants, skate pour les plus grands ...) est une autre illustration de cette volonté.

#### *4- Investir dans la jeunesse et la petite enfance*

La jeunesse et la petite enfance ont été au centre de la politique municipale avec la poursuite des actions réalisées dans le cadre du Programme de Réussite Éducative par exemple, la nouvelle offre de service dès janvier sur le quartier des Collonges, l'étude du Pôle enfance, le lancement de la délégation de service public de restauration scolaire.

Accompagner les jeunes pour faciliter leur entrée dans la vie active et citoyenne, favoriser leur équité dans l'accès aux loisirs et aux découvertes sportives pour développer leur épanouissement social et éducatif est une priorité. Et en 2013, ces finalités ont été accentuées par la mise en œuvre d'actions spécifiques :

- la création d'une bourse aux jobs d'été,
- la mise en place de nouvelles sessions de Bourses Municipales Jeunes pour mieux répondre aux attentes de 18-25 ans,
- l'intervention au sein des établissements du second degré sur des thématiques de santé et de prévention,
- une programmation généreuse dans le cadre de la Lutte contre les discriminations,
- une offre de loisirs complète pour les 8-15 ans (séjours été et semaines sportives),
- le renforcement des partenariats avec les structures socio-éducatives du territoire (Maison de Quartier ...).

#### *5- Renforcer le dynamisme économique - soutenir l'emploi*

Le dynamisme de la vie économique locale est un enjeu fort de Saint-Genis-Laval et son renforcement passe par les nombreuses actions auxquelles la ville participe mais aussi par l'affirmation de la politique de préemption commerciale en centre ville (rue de la Ville, rue de la Liberté), par une veille foncière.

Le soutien à l'emploi s'est concrétisé de multiples manières sur le budget. Tout d'abord, en investissement : le niveau d'équipement élevé marque le soutien de la ville aux entreprises et donc à l'emploi : 6,3M€ ont en effet été dépensés cette année et 1,8M€ engagés en restes à réaliser, 154 marchés ont été lancés.

Ensuite, des actions ont été poursuivies telles que la mise à disposition de personnel en insertion, l'instruction et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA par un agent municipal, le soutien aux structures d'accompagnement à l'emploi (Mission Locale, PLIE ...), les rencontres recruteurs - demandeurs (Matinales des Métiers, Journée de Proximité et Emploi, Chrono des Commerciaux).

Enfin, sur le secteur entreprises, la requalification des zones industrielles s'est poursuivie. Sur la ZI de la Mouche, plusieurs thématiques ont ainsi été développées : la communication (création du logo, diffusion de newsletter et du guide pratique), le haut débit avec la mobilisation d'un consultant pour accompagner les entreprises, la mobilité (travail avec le Sytral pour améliorer la desserte). Sur la ZI du Favier, un accompagnement a été apporté sur la problématique PPRT des entreprises.

En outre, tout au long de l'année, une veille est observée sur les locaux, les réserves foncières et le tissu économique permettant ensuite une réflexion sur le devenir des terrains et un accompagnement aux aménagements.

*L'analyse détaillée des sections de fonctionnement et d'investissement permet de mieux appréhender les réalisations budgétaires et le sens du résultat de l'exercice.*

## I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

*L'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 2,6M€ en 2013, différence entre les recettes totales (réelles et ordre) constatées pour 20,8M€ et les dépenses réalisées pour 18,2M€.*

### – les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 17 421 254€, en hausse de 1,9% par rapport à 2012.

	Crédits ouverts 2013	Réalisé 2013	% de réalisation	Evolution / 2012	% des DRF
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 695 637	4 567 387	97,3%	2,1%	26,2%
012 CHARGES DE PERSONNEL	9 168 442	9 038 547	98,6%	1,3%	51,9%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	74 000	73 107	98,8%	181,5%	0,4%
022 DEPENSES IMPREVUES	6 900		0,0%		0,0%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 672 872	3 441 809	93,7%	1,0%	19,8%
66 CHARGES FINANCIERES	322 000	295 318	91,7%	14,5%	1,7%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 000	5 085	46,2%	-58,5%	0,0%
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>17 950 852</b>	<b>17 421 254</b>	<b>97,0%</b>	<b>1,9%</b>	<b>100,0%</b>

### >> Les charges à caractère général : 4,57M€ (+2,1%)

Les charges à caractère général regroupent toutes les dépenses « usuelles » à savoir les achats, les fluides, les frais de télécommunication, les locations, les prestations de service et rémunérations des délégataires de services publics, l'entretien des bâtiments, les assurances, les formations ...

Ce poste représente plus d'un quart des dépenses totales de fonctionnement et évolue seulement de 2% en 2013, traduisant ainsi les efforts de la collectivité pour contenir ses charges tout en maintenant un niveau de service élevé. En effet, le budget 2013 avait été construit sur une orientation de - 5% des dépenses de gestion (exceptées les dépenses à évolution contractuelle).

Ainsi, outre ces efforts et l'augmentation de charges incompressibles (fluides, contrats déjà conclus), les principales évolutions de 2013 sont liées par exemple à la dernière phase de mise en œuvre de l'agenda 21, aux prestations d'entretien des espaces verts dont les surfaces augmentent, au paiement des assurances dommage ouvrage des grands projets (désormais imputées en fonctionnement), à la mise en place de l'offre complète sur la Maison de Quartier des Collonges lors du passage en DSP au 1<sup>er</sup> janvier 2013, ou encore à la mise en œuvre de formations collectives.

L'activité de la commune n'étant pas identique d'une année à l'autre, le CA 2013 comprend également par exemple les dépenses liées à l'organisation des Musiques de Beauregard contrairement à 2012 ; il ne comprend en revanche plus de location de bungalows ou de prestation de déménagement comme cela était le cas en 2012 (lors des travaux mairie).

### >> Les charges de personnel 9M€ (52% des dépenses totales)

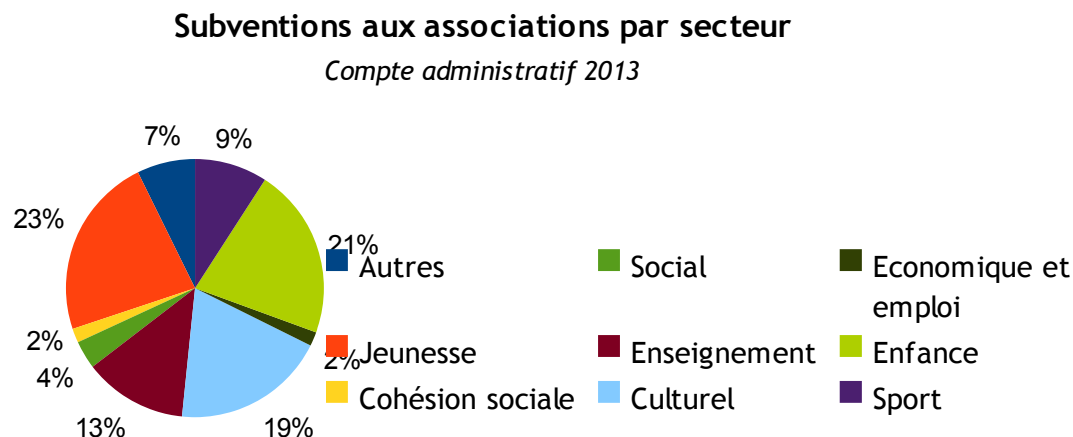
Représentant 9M€ et près de 52% des dépenses totales, les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses de la commune. Ce ratio est toutefois bien en deçà de la moyenne de la strate qui atteint plus de 58%.

En outre, la masse salariale évolue de manière très maîtrisée avec seulement 1,3% d'évolution par rapport au CA 2012 (GVT, augmentation des cotisations patronales, revalorisation du SMIC ...).

>> Les autres charges de gestion courante 3,4M€ (20% des dépenses totales)

Ce poste se décompose principalement en deux blocs :

- les subventions de fonctionnement aux associations qui s'élèvent à 2,44M€ au CA 2013 (pour 2,45M€ au CA 2012) et se répartissent sur les secteurs suivants :



Les deux principaux secteurs associatifs subventionnés sont la jeunesse (avec 557k€) et l'enfance (524k€), ce qui s'explique par la gestion en mode associatif de deux structures (CLESJ et CSCB) et de 4 crèches (Sucre d'Orge, les Récollets, Roule Virou et Pom'Cerises).

La répartition par secteur est significativement la même qu'en 2012.

- les subventions d'équilibre versées aux autres budgets (CCAS, FLPA, La Mouche)

S'élevant à 768k€, ces subventions viennent équilibrer les budgets annexes. Les évolutions d'un CA à l'autre sont principalement liées à des évolutions de masse salariale (une vacance de poste de quelques mois par exemple sur un exercice, engendre une hausse importante l'année suivante, comme pour le CCAS entre 2012 et 2013, sans pour autant que des postes aient été créés).

En revanche, sur le budget annexe de la Mouche, les évolutions sont davantage liées à l'activité (programmation de saison culturelle, fréquentation...). Ainsi, l'année 2013 s'est caractérisée par des restrictions budgétaires sur l'activité spectacle et une fréquentation cinéma en baisse par rapport à 2012 (diminution des dépenses SACEM -TSA), la subvention d'équilibre s'est donc trouvée diminuée par rapport à l'exercice précédent.

	CA 2012	CA 2013	EVOLUTION 2012-2013
CCAS	194 958	247 166	26,78%
FLPA LE COLOMBIER	71 286	78 354	9,92%
FLPA LES OLIVIERS	30 840	30 582	-0,84%
LA MOUCHE	436 129	412 219	-5,48%
<b>Total des subventions d'équilibre</b>	<b>733 212</b>	<b>768 322</b>	<b>4,79%</b>



## >> Les autres charges de fonctionnement

Les charges exceptionnelles comprennent essentiellement les intérêts moratoires payés aux fournisseurs en cas de dépassement par la ville du délai global de paiement (30 jours actuellement). Ce poste est cependant en diminution (3k€ en 2013 pour 5k€ en 2012) grâce aux efforts menés par les services.

Les charges financières, c'est à dire les intérêts de la dette, s'élèvent à 295k€ et n'augmentent que de 1,7% par rapport à 2012. Cette hausse limitée est la résultante de la politique de désendettement de la ville depuis plusieurs années. Le portefeuille de dette comprend en effet plusieurs emprunts en fin de remboursement (donc avec de faibles frais financiers).

La durée moyenne de la dette au 31/12/2013 est de **15,73 années** sachant que 90% de l'encours de dette (hors CLTR) est réparti entre deux emprunts contractés en 2007 et 2013.

Enfin, les atténuations de produits (chapitre 014) comprennent :

- \* le prélèvement au titre de la loi SRU pour 8k€, les subventions d'équipements versées au titre des constructions de logements sociaux venant se déduire de la pénalité
- \* le FPIC (65k€ en 2013 pour 26k€ en 2012), mécanisme de péréquation horizontale entre collectivités.

## – les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 20 841 311€ en 2013, affichant une évolution de 3% par rapport à l'exercice précédent, elles se composent des recettes suivantes :

	Crédits ouverts 2013	Réalisé 2013	% de réalisation	Evolution / 2012	% des RRF
002 RESULTAT REPORTE FONCT.	5 324	5 324	100,0%		0,0%
013 ATTENUATION DE CHARGES	110 000	144 659	131,5%	6,6%	0,7%
70 PRODUITS DES SERVICES	1 028 011	1 021 658	99,4%	-0,9%	4,9%
73 IMPOTS ET TAXES	14 610 623	14 897 062	102,0%	4,1%	71,5%
<i>dont Impôts locaux</i>	11 241 123	11 323 843	100,7%	3,6%	54,3%
<i>dont dotations GL</i>	2 033 000	2 083 232	102,5%	2,5%	10,0%
<i>dont FNGIR (dotation état)</i>	180 000	184 206	102,3%	1,6%	0,9%
<i>dont TCFE</i>	400 000	440 605	110,2%	6,4%	2,1%
<i>dont droits de mutations</i>	716 000	819 830	114,5%	14,6%	3,9%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 256 349	4 368 581	102,6%	-0,5%	21,0%
<i>dont DGF</i>	2 574 500	2 605 314	101,2%	0,2%	12,5%
<i>dont compensations des exonérations</i>	354 200	354 080	100,0%	-2,5%	1,7%
<i>dont CAF</i>	1 060 452	1 115 185	105,2%	-2,6%	5,4%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	308 830	315 232	102,1%	13,4%	1,5%
76 PRODUITS FINANCIERS	402	334	83,0%	-17,0%	0,0%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 000	88 463	631,9%	36,9%	0,4%
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>20 333 538</b>	<b>20 841 311</b>	<b>102%</b>	<b>3%</b>	<b>100%</b>

## >> La fiscalité : 14,9M€ (71,5% des recettes réelles)

Les recettes fiscales comptabilisées en chapitre 73 représentent plus de 71% des recettes totales de la ville et sont de plusieurs natures :

Les reversements par le Grand Lyon : ils comprennent l'**attribution de compensation (1,9M€)**, qui a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire lors du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences et la **dotation de solidarité**

**communautaire (190k€)** dont le but est de reverser aux communes une partie de la croissance du produit fiscal communautaire (selon des critères à dominante péréquatrice).

Le FNGIR : ce Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources, institué par la LDF 2010 (en même temps que la DC RTP - dotation de compensation de la réforme de la TP), est mis en œuvre depuis 2011 afin de compenser le manque à gagner résultant de la suppression de la TP. Son montant est relativement stable depuis (180k€ environ).

La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), payée par tous les consommateurs en fonction de la quantité consommée. Elle est collectée par le SIGERLy et nous est ensuite reversée. Elle s'élève à 440k€ pour 2013, en hausse de 6% cette année.

Les droits de mutations : exigible sur les mutations à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers, la taxe additionnelle aux droits d'enregistrements est une recette difficile à prévoir dans le sens où elle est dépendante du marché immobilier et où elle nous est reversée avec un décalage dans le temps. Prévues à hauteur de 780 000€ en 2012, elle a été perçue pour 715 000€ ; prévue pour 716 000€ en 2013, elle s'est élevée à 819 830€ ce dernier exercice.

Enfin, la **fiscalité directe locale** représente 54% des recettes totales. Elle comprend les 3 taxes « ménages » que sont la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti. Les **taux votés par la commune étant stables en 2013**, la hausse de 3,6% de ces recettes par rapport à l'an dernier est liée à l'évolution des bases (évolution physique constatée et revalorisation votée par l'État).

#### >> Les dotations et participations 4,4M€ (21% des recettes)

Les recettes du chapitre 74 s'élèvent à 4,4M€ en 2013, soit une baisse de - 0,5% par rapport à l'an passé.

Trois postes de recettes sont identifiables au sein du chapitre 74 : les subventions et participations (essentiellement de la CAF), les compensations fiscales et la DGF.

Concernant la DGF, la dotation forfaitaire, principale dotation versée par l'État représentant plus de 12% des recettes totales, elle s'établit à 2,6M€, stable par rapport à 2012 tel que cela a été défini en Loi de Finances.

Les compensations fiscales sont versées par l'État en contrepartie des exonérations d'impôts locaux décidées au niveau national. Elles totalisent un montant de 354k€ en 2013, en baisse de 2,5% par rapport à 2012. Cette diminution globale est principalement liée à la diminution progressive de la compensation au titre de la TP, variable d'ajustement de l'enveloppe normée des concours de l'État (de 86k€ en 2006, cette compensation est passée à 21k€ en 2014).

Enfin, les participations de la CAF représentent 5% des recettes totales avec 1,1M€ en 2013. Elle regroupent toutes les prestations versées, notamment dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. La diminution de ce poste s'explique essentiellement par la dégressivité du financement CAF sur le secteur enfance-jeunesse.

#### >> Les produits des services 1,02M€ (4,9% des recettes)

Il convient de distinguer dans ce poste, deux blocs :

- \* l'ensemble des recettes liées aux activités de la ville pour lesquelles un tarif est appliqué aux usagers : participation des parents en crèche, restauration scolaire sur le 1er semestre (avant passage en DSP), recettes billetterie, concessions de cimetière (...). Globalement, ces recettes sont stables par rapport à 2012, les évolutions (diminutions et augmentations) se compensant entre les secteurs. Ainsi, la diminution des recettes perçues dans le cadre de la restauration scolaire en 2013 est compensée par l'augmentation des recettes de la billetterie du Festival ( + 49k€ en 2013 par rapport à 2012, année sans Festival).
- \* Les recettes de refacturation de dépenses supportées par la ville pour les budgets annexes notamment. Ainsi, les charges de personnel du budget annexe de la Mouche

sont supportées par le budget principal de la Ville mais refacturées au budget annexe (dépense sur le budget de la Mouche / recette pour la ville).

**>> Les autres produits de gestion courante 315k€ (1,5% des recettes)**

Les recettes du chapitre 75 augmentent de 13% en 2013, cependant elles ne représentent que 1,5% des recettes totales. Celles-ci englobent le loyer de la gendarmerie (montant identique chaque année, 224 930€), les quelques revenus des immeubles appartenant à la ville ainsi que les redevances perçues pour la tenue de l'agence postale communale (au PSP) et le distributeur automatique de billets (LCL aux Collonges). En 2013, une recette exceptionnelle de 30k€ a été encaissée au titre d'une régularisation de loyer, ce qui explique cette hausse.

**>> Les atténuations de charges 145k€**

Le chapitre 013 globalise les remboursements d'arrêt maladie de notre assureur. Ces recettes doivent donc être mises en parallèle avec l'évolution des dépenses de personnel puisqu'en cas d'absence d'un agent, la ville continue de payer (dépense constatée en chapitre 012) et perçoit dans un second temps le remboursement des indemnités journalières (recette constatée en 013).

En 2013, des retards dans les remboursements ont été rattrapés, expliquant ainsi la hausse de ces recettes.

**>> Les autres recettes réelles de fonctionnement 89k€**

Les *produits financiers et produits exceptionnels* ne représentent que 0,4% des recettes de la ville. La hausse constatée en 2013 concerne les recettes « exceptionnelles » dont le montant fluctue essentiellement en fonction des remboursements (ou non) de sinistres de la part de notre assurance. En outre, cette année, suite à la dissolution de la Maison Pointue et conformément à la convention qui nous liait avec cette association, la ville s'est vue restituer une partie des subventions versées les années précédentes et non utilisée (52k€).

**II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

*Le solde d'exécution de la section d'investissement (qui correspond à la différence entre les titres et les mandats émis sur l'exercice) présente un déficit de 2 290 266€. Le résultat final de la section d'investissement (intégrant les restes à réaliser) s'établit à 1 880 972€. Ce besoin de financement est normal puisqu'il est couvert par l'excédent dégagé en fonctionnement (réglementation comptable M14).*

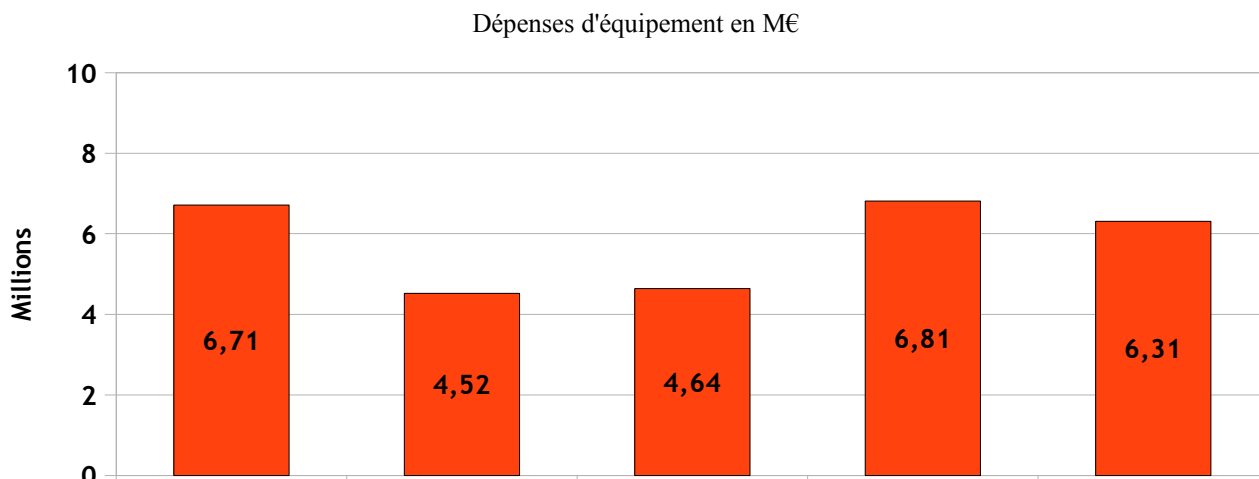
– Les dépenses d'investissement

	Crédits ouverts 2013	Réalisé 2013	% de réalisation	Evolution / 2012	% des DRI
Dépenses d'équipement	9 226 282	6 309 255	68,4%	-7,4%	73,0%
20-21-23 Immobilisations	7 975 791	5 328 111	66,8%	-19,2%	61,6%
204 Subventions d'équipement	1 250 491	981 144	78,5%	356,7%	11,3%
Dépenses financières	3 633 973	2 339 135	64,4%	-17,2%	27,0%
16 Emprunts	3 630 376	2 339 109	64,4%	-17,2%	27,0%
26 Participation et créances rattachées	500		0,0%		0,0%
27 Autres immo. Financières	25	25	100,0%	-94,3%	0,0%
020 Dépenses imprévues	3 072		0,0%		0,0%
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>12 860 255</b>	<b>8 648 390</b>	<b>67,2%</b>	<b>-10,2%</b>	<b>100,0%</b>

**>> Les dépenses d'équipement**

Les *dépenses d'équipements ont été réalisées à hauteur de 6,3M€* au CA 2013, auxquelles viennent s'ajouter 1,9M€ de restes à réaliser, la ville poursuivant ainsi sa politique

d'investissement dynamique menée depuis quelques années, comme le souligne le diagramme ci-dessous :



Les dépenses d'équipements sont soit des opérations dédiées aux projets de la ville, soit des subventions d'équipement versées à des tiers pour la réalisation de travaux.

Les subventions d'équipement s'élèvent à 981k€ au CA 2013, en hausse de 357% cette année en raison de nombreux fonds de concours versés au Grand Lyon. C'est le cas pour le projet de requalification des Barolles et pour la nouvelle voie Darcieux Collonges (création des parking des écoles).

Ce chapitre enregistre également les subventions versées dans le cadre des constructions de logement sociaux, qui viendront en déduction en N+2 de la pénalité SRU. Elles concernent les logements construits à la place de l'ancienne gendarmerie et la rénovation du logement situé 1 impasse Marion.

Enfin, les subventions d'équipements versées au Colombier et aux Oliviers permettent de financer les travaux réalisés sur les deux foyers logements tels que les réfections d'appartement. En outre, en 2013 les salles de bains ont été rénovées sur les Oliviers.

Subvention 15 logements 92, av Foch - ALLIADE HABITAT	41 440
Fonds de concours requalification Barolles - GRAND LYON	680 000
Fonds de concours Darcieux Collonges 1er acompte - GRAND LYON	46 093
Subvention d'équipement COLOMBIER	72 477
Subvention d'équipement OLIVIERS	134 117
Fonds de petits travaux 2013 - GRAND LYON HABITAT	2 500
Subvention pour la rénovation du 1 impasse Marion	4 517
<b>Total subventions d'équipement</b>	<b>981 144</b>

Outre ces subventions, la ville a également investi **5,33M€ en équipement en 2013** qui se répartissent dans les principales opérations suivantes :

- **Parc de Beauregard (118k€)** : réhabilitation des terrasses, restauration du Nymphée.
- **Espaces verts (84k€)** : pose d'arrosage et aménagement de surfaces, notamment de l'allée Fermigier, de la rue de la Paix et du Chemin du But.
- **Voirie - éclairage public : (585k€)** : participation au FIC, rénovation de l'éclairage des cours de tennis, remplacement des luminaires route de Vourles, dissimulation de réseau rue P. Fourel, éclairage des parkings Cordier et Maison des Champs,

requalification du parking du cimetière, reconstruction de l'escalier de l'Hôtel de ville ou encore création d'un plateau traversant Petite rue des Collonges.

- **Réserves foncières (913k€)** : acquisition du 36 rue Pierre Fourrel et du 18 rue Guilloux.
- Travaux de réhabilitation et d'extension du **cimetière** pour 185k€ : début de l'aménagement de l'extension, réalisation d'allées praticables en pavés et reprise des anciennes allées avec un nouvel enrobé, création d'espaces paysagers et d'un point d'eau, installation de plaques d'allées.
- L'opération **tous bâtiments 307** (313k€) comprend la première tranche de signalétique des bâtiments communaux, la réalisation d'un cheminement pour l'accessibilité au Colombier en lien avec les travaux du gymnase Mouton et divers travaux de mise en sécurité ou mise aux normes.
- Les travaux de **reconstruction de l'orgue** ont été achevés et les peintures de la Chapelle de Beaunant refaites pour un total de 267k€, sachant que concernant l'orgue 161k€ de recettes ont été perçues cette année (DRAC, Amis de l'Orgue).

L'entretien du patrimoine a également été poursuivi :

- sur **l'ensemble des groupes scolaires** pour 403k€ comprenant toutefois une opération majeure en 2013 : le ravalement des façades et le remplacement des stores à P. Frantz.
- sur les **équipements sportifs** pour 1,50M€ intégrant les travaux du gymnase Mouton, l'aménagement du Skatepark et la création du terrain synthétique.
- sur les **structures jeunesse** pour 78k€ (travaux de peinture, menuiserie, acquisition de mobilier au CSCB, au CLESG ou à l'Espace Déclic)
- sur les **structures enfance** pour 49k€ (sol souple aux Ptits Mômes, travaux de peinture aux Récollets, Sucre d'Orge et au RAM, volets roulants à Gone Accueil ...)

Enfin, l'exercice 2013 est également marqué par le nouveau projet de **Maison de Quartier** des Collonges (209k€ pour la maîtrise d'œuvre).

## >> Les emprunts

Le remboursement en capital des emprunts est comptabilisé en section d'investissement. Le chapitre globalisé 16 (2,3M€ en 2013) comprend cependant à la fois le remboursement en capital des emprunts dits classiques et des opérations liées aux emprunts de type revolving.

Aussi, il convient de distinguer dans ces 2,3M€ :

- le remboursement en capital : 571 510 €
- les opérations liées au tirage sur ligne de trésorerie : 1,77M€ (équilibrées en dépenses- recettes)

A noter qu'avec un encours de dette par habitant de 337€, la ville reste en deçà de la moyenne des collectivités de même strate affichant 1039€ par habitant et que le ratio de désendettement de la commune se situe à 2,1 années. C'est-à-dire qu'il faudrait 2 ans à la ville pour rembourser la totalité de son encours si elle y affectait toute son épargne brute.

– Les recettes d'investissement

	Crédits ouverts 2013	Réalisé 2013	% de réalisation	Evolution / 2012	% des RRI
Recettes d'équipement	7 005 107	2 120 705	30,3%	-57,7%	24,5%
13 Subventions	439 850	267 705	60,9%	-26,6%	3,1%
16 Emprunts	6 565 257	1 853 000	28,2%	-58,0%	21,4%
21-23 Immo. (regul. Comptables)					0,0%
Recettes financières	3 428 959	3 381 345	98,6%	-21,5%	39,1%
10 Dotations, fonds divers	995 822	985 398	99,0%	42,6%	11,4%
1068 Excédent capitalisé	2 393 137	2 393 137	100,0%	-33,8%	27,7%
165 Cautions reçues	0	2 810			0,0%
27 Autres immo. Financières	40 000	0	0,0%	-100,0%	0,0%
<b>Total recettes réelles</b>	<b>10 434 066</b>	<b>5 502 050</b>	<b>52,7%</b>	<b>-41,0%</b>	<b>63,6%</b>

Les recettes d'investissement s'élèvent à **5,5M€** au CA 2013.

4 types de recettes permettent de financer les investissements de l'exercice :

- **les subventions d'équipement** : 268k€ ont été perçus cette année du département du Rhône (au titre du Contrat Pluriannuel), de l'Association des amis de l'orgue et de la DRAC (pour la construction de l'orgue) et du Grand Lyon (pour le logement rue P. Fourel et le Projet Nature). 158K€ nous ont été notifiés mais n'ont pas été perçus sur 2013 et ont donc été inscrits en restes à réaliser.
- **les emprunts** : le chapitre 16 comprend, comme en dépenses, deux types de recettes : les emprunts classiques correspondant au besoin de recours à l'emprunt par la ville pour équilibrer son budget d'une part, les écritures liées aux emprunts revolving d'autre part.

Le BP 2013 avait été construit avec un recours à l'emprunt prévisionnel de **3,7M€**. Cependant, afin d'optimiser la trésorerie de la commune et au vu de l'avancement des projets d'investissement, le nouvel emprunt n'a été contractualisé qu'en fin d'année, à hauteur de 2,1M€, et ne sera encaissé qu'en 2014. Il n'apparaît donc pas dans les réalisations 2013 mais dans les restes à réaliser.

Les 1,853M€ inscrits en réalisation correspondent quant à eux à la mobilisation de nos emprunts de type revolving.

- **les dotations** à savoir le FCTVA perçu sur les dépenses d'équipement éligibles réalisées N-1 (959k€) et la Taxe Locale d'Équipement (26k€).
- **l'excédent capitalisé** qui correspond au résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 (2,4M€), affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté en fin d'exercice et parfois pour le solde, au financement de nouvelles dépenses de l'exercice N.

**En conclusion, malgré un contexte national toujours difficile en 2013, la ville avait fait le choix d'un budget encore plus maîtrisé pour permettre une stabilisation des taux de fiscalité et un investissement toujours soutenu. Ce choix a porté ses fruits et les objectifs ont été tenus. Ce compte administratif 2013 est en effet la synthèse d'une gestion financière saine et de politiques publiques affirmées pour tous les Saint-Genois dans un esprit de solidarité et de soutien à l'emploi.**

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2013, de voter les résultats du Budget principal soit un excédent de fonctionnement de 2 607 486,92 € et un besoin de financement d'investissement de 1 880 972,22 € et de voter les résultats du Budget annexe soit un déficit de fonctionnement de 1,95 € et un excédent de financement de 15 903,25 €.

**Monsieur CALLIGARO :** « Nous recevons le compte administratif de plus de 200 pages le lundi 26 à 16 heures pour la commission du même lundi 26 à 18 heures : aucun risque que les élus de l'opposition puissent en faire une analyse approfondie, que ce soit avant la commission, ni même avant le conseil municipal qui se situe une petite semaine après. Faut-il donc, pour être élu, être retraité ou être rentier pour procéder ne serait-ce qu'à la lecture de ces documents ?

Dans la section fonctionnement, la partie charges à caractère général, nous avons bien noté que les dépenses liées aux musiques de Beaugard sont maintenant incluses dans le compte administratif, alors que ce n'était pas le cas pour 2012. Le temps imparti étant très court pour étudier précisément les détails du compte administratif, nous n'avons cependant trouvé aucun détail ou aucun montant précis à ce sujet. Nous aimerions donc connaître le coût global de cet événement incluant l'éventuelle participation des employés municipaux.

Concernant la partie « autres charges de fonctionnement » dans les charges financières, il est noté « les charges financières c'est-à-dire les intérêts de la dette s'élèvent à 295 000€ et n'augmentent que de 1,7% par rapport à 2012. Cette hausse limitée est la résultante de cette politique de désendettement de la Ville depuis plusieurs années. Si le tableau qui récapitule les dépenses réelles de fonctionnement à la page précédente indique certes que les charges financières représentent 1,7% des DRF, il indique clairement une forte augmentation de 14,5% et non pas de 1,7% par rapport à 2012 et non pas une hausse limitée. Comment expliquer cette augmentation dans le contexte actuel où, comme il est écrit, en fin de prêt, les frais financiers sont moindres ? Ce n'est peut-être finalement pas le cas puisque le second prêt a été contracté en 2013. Enfin, dans la section des investissements, bien que vous souligniez que la Ville mène une politique dynamique depuis quelques années, nous pouvons constater qu'ils sont en recul de plus de 10% par rapport à l'année 2012, contrairement aux dépenses de fonctionnement qui, elles, sont en augmentation de 1,9% ».

**Monsieur CRUBELLIER :** « N'étant pas élu en 2013 et n'ayant pas participé à l'élaboration du budget primitif qui n'a pas été voté par nous mais en rappelant que l'UMP et le PS avaient voté et avaient donné un quitus à votre gestion, nous, nous nous abstenons.

Cependant, nous constatons de votre part une certaine autosatisfaction. Or je voudrais rappeler quelques éléments, notamment ceux de votre prospectus de campagne de 2008 où il avait été dit qu'il y aurait une pépinière d'entreprises; à ce jour, il n'y a toujours rien. Le projet a même été abandonné apparemment puisqu'on n'a pas d'état à l'heure actuelle sur ce projet. Nous constatons aussi une épargne faible, des dépenses culturelles trop importantes pour une ville de la taille de Saint-Genis-Laval, un déficit de 400 000€ et quand on fouine on peut reprendre par exemple le stade synthétique où il a été dit lors du marché qu'il devait être fait pour le rugby et pour le foot. Il s'avère qu'il n'y a que les lignes tracées pour le foot, le rugby a disparu comme par hasard. Et bien sûr, énormément de social, mais cela c'est normal ».

**Monsieur le Maire :** « Monsieur CALLIGARO, en tant que chef d'entreprise, vous savez qu'on a recours à l'emprunt en cas d'investissement important. Aussi, quand on a réalisé l'Équinoxe, le gymnase Mouton, on a emprunté et la courbe d'emprunts fluctue selon les années. Vous avez fait une référence en disant « dans la période actuelle, attention à l'emprunt ». Vous avez raison. Toutefois nous avons de la marge dans la mesure où on est à 350 € de dette par habitant alors que la strate est à 1 000 €. Aussi nous avons gardé notre capacité d'investissement.

J'ai aussi entendu dire qu'il ne fallait pas augmenter les impôts, qu'il fallait investir alors que d'autres disaient qu'il ne le fallait plus ... Mais si on regarde bien, quand on prend trop d'emprunts, il faut avoir les capacités pour le rembourser, avoir de l'autofinancement. Heureusement qu'on a pas écouté ceux qui poussaient à l'emprunt et qu'on a fait comme nous l'avions souhaité et on a bien fait. Donc aujourd'hui on est plutôt dans une situation saine ».

**Monsieur DARNE :** « Monsieur CRUBELLIER, je vous trouve naïf sur les équipements sportifs. Vous parlez de lignes disparues à propos de terrains de rugby. Cette aire de jeu sert au foot principalement et permet au rugby de s'entraîner. Dernièrement, le tournoi Paul ERIC accueillait plus de 980 enfants et croyez bien que les enfants ont eu grand plaisir à jouer sur le terrain synthétique. On n'est pas obligé de tracer les terrains dans tous les sens pour pratiquer, surtout que les enfants jouent en travers, c'est-à-dire dans le sens de la largeur ».

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**  
Motion adoptée par 25 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 6

Abstention  
Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER,  
Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

## **19. FINANCES**

### **Approbation du Compte de Gestion 2013**

*Rapporteur : Madame Anne-Marie JANAS*

Après s'être fait présenter :

- le budget primitif 2013;
- les décisions modificatives qui s'y rattachent;
- les titres définitifs des créances à recouvrer;
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés;
- les bordereaux de titres de recettes;
- les bordereaux de mandats de dépenses;
- le Compte de Gestion présenté par la Trésorière Principale, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif et du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que la Trésorière Principale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Il est donc demandé au Conseil Municipal de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 et de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2013 par Madame MORAND, Trésorière Principale - visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de notre part et en conséquence l'approuver.

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**  
Motion adoptée par 30 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3

Abstention  
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

## **20. FINANCES**

### **Affectation du résultat 2013**

*Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON*

Lors de la construction du budget, un autofinancement est prévu pour permettre de financer pour partie les dépenses d'investissement. Toutefois, ce « virement à la section d'investissement » n'est inscrit que pour exécuter dès le début de l'exercice les dépenses qu'il a été prévu d'autofinancer (par l'autofinancement dégagé quant à lui en fin d'exercice). Il ne donne donc pas lieu à exécution comptable pendant l'exercice.

Aussi, à la fin de l'exercice, le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté obligatoirement et en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement tel que cela a été prévu lors du vote du budget (et finance à ce titre une partie des investissements 2013). Quant au solde, il peut être affecté librement soit à la section de fonctionnement, soit à la section d'investissement pour complément de financement des investissements 2014.



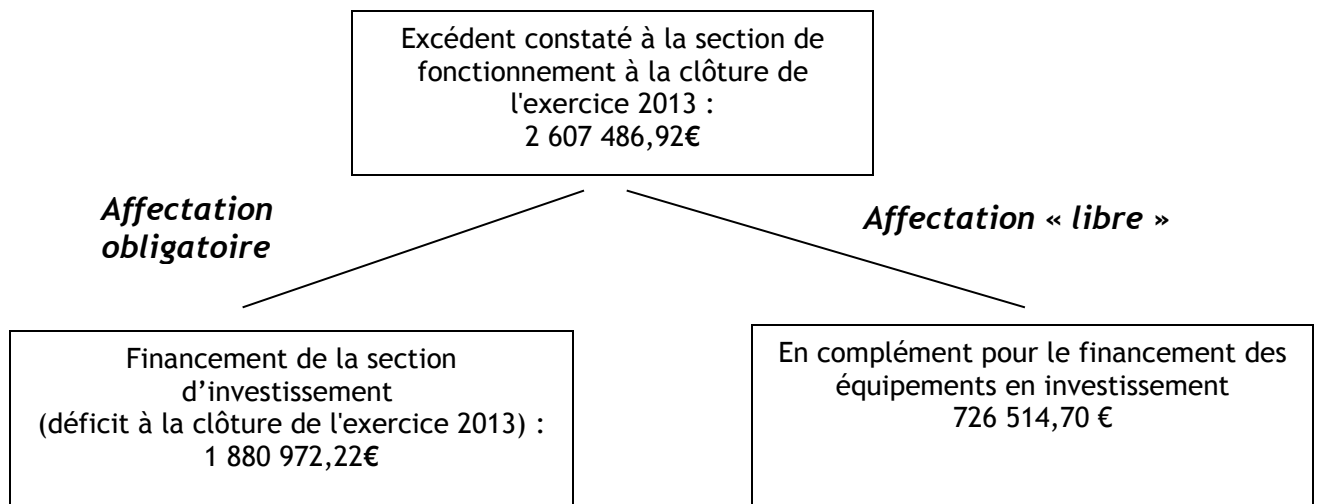
Ainsi, après examen du Compte Administratif 2013, les soldes des deux sections font apparaître les résultats suivants pour le budget principal :

Excédent de clôture de la section de fonctionnement : 2 607 486,92 €

Besoin de financement de la section d'investissement : 1 880 972,22 €

Aussi il est proposé l'affectation du résultat 2013 suivante :

- 1 880 972,22 € pour couvrir le besoin de la section d'investissement 2013 (autofinancement prévu au budget 2013)
- 726 514,70 € en complément pour le financement des investissements 2014



Il est donc demandé au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de clôture de 2 607 486,92 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 1 880 972,22 € et en complément pour le financement des investissements 2014.

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**  
Motion adoptée par 30 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 0

Contre  
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 03 juin 2014  
Le Maire de Saint-Genis-Laval  
Roland CRIMIER